61e assemblée annuelle

19 au 21 novembre 2025

DEBOUT

RAPPORT DU DIRECTEUR

SYNDICAT des métallos

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

Un gouvernement antitravailleur.euse.s 7

GOUVERNEMENT DÉSESPÉRÉ EN FIN DE MANDAT 7

LA LOI ENTRAVANT LE DROIT DE GRÈVE 8

UNE MAUVAISE RÉPONSE À UN FAUX PROBLÈME 9

UN DROIT DÉJÀ BALISÉ 11

UNE PROTECTION CONSTITUTIONNELLE 11

UNE MAUVAISE COPIE DE POUVOIRS FÉDÉRAUX CONTESTÉS 12

LES ATTAQUES ANTITRAVAILLEUR.EUSE.S ET ANTISYNDICALES S'INTENSIFIENT 13

Une attaque à la formule Rand 13

Ingérence et mépris de la démocratie syndicale 14

Finances : des audits coûteux 15

Transparence ou acharnement ? 16

Des votes de 24 heures 16

Contrôle gouvernemental des statuts 17

VERS L'ABOLITION DES DÉCRETS 17

CONTRE LA PRÉVENTION 18

UN ÉCRAN DE FUMÉE 18

On fait du bien 19

QUEL PARTAGE DE LA RICHESSE ? 19

RÔLE POSITIF DES SYNDICATS 20

Salaires 21

Avantages sociaux 21

Santé et sécurité 21

Un effet au-delà du milieu de travail 21

Réduire les inégalités dans la société 22

LE RÔLE SOCIAL DES SYNDICATS 23

Avancées récentes aux couleurs Métallos 24

États généraux du syndicalisme 24

CONSULTATION SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU SYNDICALISME 25

LA FORCE DU NOMBRE 26

Un environnement économique instable 27

LA VALSE DES TARIFS 27

Sur tous nos produits 27

L'acier et l'aluminium dans le collimateur 27

Cuivre et automobile 28

L'éternel conflit du bois d'œuvre 28

INCERTITUDE ET RALENTISSEMENT 29

Dans nos usines 29

CE QUE NOUS REVENDIQUONS 30

D'une seule voix 30

Contre le dumping 30

Acheter canadien 31

Améliorer l'assurance-emploi 31

Temps partagé et soutien à l'emploi 32

Une guerre commerciale néfaste 32

POUR VIVRE DE LA FORÊT 33

Projet de loi 97 : on fonce dans un mur ! 33

La guerre commerciale continue 33

Dans notre syndicat 35

ON CONTINUE D'ALLER CHERCHER LE MAXIMUM POUR NOS MEMBRES 35

Contrats 35

Conflits de travail 37

Syndicalisation 38

On défend notre monde 38

Changements internes 41

CONCLUSION 43

Votre équipe en 2024-2025 46

Sélection photo : Clairandrée Cauchy et Daniel Mallette

Crédit photo : Tomy-Hyacinthe Bezeau, Clairandrée Cauchy, Samy Dellah, Steve Dietz, Jocelyn Desjardins, Nicolas Lapierre, Guillaume Lavoie, Benoît Locas, Daniel Mallette, Charlotte Rainville, Arushana Sunderaeson, Van Tenpenny, Mélanie Tremblay, AQPNL, archives Métallos, Comité national autochtone des Métallos, Jeunes musiciens du monde, SL 206G, SL 5778, SL 6951, SL 7493, SL 8922, SL 9291, SL 930, SL 9400, SL 9490.

Révision : Maxime Collins

Mise en page : Anne Brissette

Illustration de la page couverture : Jocelyn Desjardins

INTRODUCTION

L'année 2025 va certainement rester gravée dans nos mémoires. Une année de luttes, d'incertitude et de défis comme on n'en avait jamais vu.

D'un côté, une guerre commerciale qui frappe nos industries en plein cœur et met nos emplois en péril. De l'autre, des attaques politiques qui cherchent à nous affaiblir au moment où on a le plus besoin de notre force collective. Entre les deux, des travailleur.euse.s qui continuent de faire tourner le Québec, malgré tout.

Et on est toujours debout.

Debout dans nos usines et sur nos chantiers. Debout sur les lignes de piquetage quand il le faut. Debout dans les négociations pour aller chercher nos dus. Debout devant les tribunaux pour faire respecter nos droits. Debout sur la place publique pour défendre nos intérêts et ceux de tou.te.s les travailleur.euse.s du Québec.

Ce rapport revient sur cette année de résistance qui a été la nôtre. Il montre le travail quotidien, souvent invisible, qui nous fait avancer : les griefs défendus, les contrats négociés, les heures passées à accompagner un.e membre ayant subi une blessure ou à se mobiliser face à l'injustice. C'est dans ces gestes concrets que se construit notre solidarité.

Mais ce rapport, il vous parle aussi d'avenir. En mai 2025, j'ai pris la relève de Dominic Lemieux à la direction du Syndicat des Métallos au Québec. Cette transition s'inscrit dans la continuité de notre action tout en marquant un nouveau départ face aux défis qui s'annoncent.

Nicolas Lapierre, directeur québécois des Métallos, entré en fonction en mai dernier et élu officiellement au poste de directeur en octobre. On le voit ici lors d'une des nombreuses manifestations contre le projet de loi antitravailleur.euse.s qui entrave le droit de grève.

Dans les pages qui suivent, nous allons d'abord dresser le portrait du contexte dans lequel nous évoluons. Ensuite, nous présenterons notre travail au quotidien : les victoires arrachées, les solidarités bâties, les luttes menées. Parce que c'est ça, être Métallos, être DEBOUT. C'est concret, c'est être près de ses membres et, surtout, c'est être efficace.

C'est se tenir DEBOUT pour obtenir le respect, se battre pour ce qui est juste et ne jamais oublier que notre force, c'est notre solidarité.

CHAPITRE 1

UN GOUVERNEMENT ANTITRAVAILLEUR.EUSE.S

Au plus bas dans les sondages, le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ) multiplie les attaques envers les travailleur.euse.s et le mouvement syndical.

La CAQ a choisi son camp, et ce n'est certainement pas celui de ceux et celles qui font tourner le Québec, qui créent sa richesse et qui tiennent les services publics à bout de bras.

Quand un gouvernement s'en prend aux syndicats, il s'en prend directement à la capacité des travailleur.euse.s de gagner leur vie dignement, de payer leur loyer ou leur hypothèque, de rentrer à la maison en un seul morceau, et d'espérer un avenir meilleur pour leurs enfants et une vie digne pour leurs parents.

En juin, la loi Boulet sur le droit de grève a imposé des « services » bidon pour le supposé bien-être de la population dans tous les milieux de travail, à l'exception du système de santé. Cette même loi a accordé au gouvernement le pouvoir de mettre fin à un conflit de travail en imposant un arbitrage, partout sauf dans la fonction publique, la santé et l'éducation.

La militante Isabelle Bournival, de la SL 3953 chez ABB à Iberville, tient dignement sa pancarte lors d'une manifestation contre l'entrave au droit de grève le 21 mai dernier. Sa pancarte dénonce l'avalanche de lois antitravailleur.euse.s, dont le PL 89 qui entrave le droit de grève, le PL 59 qui affaiblit la santé et sécurité des travailleur.euse.s, et le PL 101 qui concerne lui aussi la santé et sécurité, en plus d'imposer une coûteuse vérification comptable aux syndicats locaux.

Manifestation devant l'Assemblée nationale contre le PL 89 qui entrave le droit de grève. On reconnaît le directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre, au centre, avec la délégation de la SL 6658 chez Ciment Lafarge à Saint-Constant, dont le président Youssef Belgana, à gauche.

Quelques mois plus tôt, le projet de loi 101 s'en prenait à la santé et sécurité du travail, et voulait forcer les syndicats à payer pour des audits coûteux menés par des cabinets comptables. Le segment sur les audits coûteux a été retiré depuis, mais c'est pour mieux revenir dans un autre projet gouvernemental.

Les idées antitravailleur.euse.s, c'est comme les zombies : elles reviennent toujours encore plus laides et injustes.

Voilà que le gouvernement veut maintenant s'attaquer directement au cœur du mouvement syndical, soit la cotisation, en la rendant en partie « facultative », et ainsi miner la capacité d'action des syndicats. Sous prétexte de transparence, les cotisations des membres à leurs syndicats locaux sont ainsi détournées vers les cabinets comptables, ce qui ampute considérablement les fonds réservés à la défense des membres. Il s'agit d'une attaque claire contre la solidarité et la démocratie syndicale.

Nous reviendrons plus en détail sur les différentes stratégies d'attaque du gouvernement dans les pages qui suivent.

Manifestation contre le projet de loi 101 devant l'Assemblée nationale. On voit ici Frédéric Brassard de la SL 9490 à l'aluminerie d'Alma, et Marie-Pier Ouellet de la SL 8922 représentant les travailleur.euse.s de la sécurité privée.

Gouvernement désespéré en fin de mandat

Alors que les chances de réélection de la CAQ sont pratiquement nulles, son comportement de fin de mandat ne semble pas motivé par le désir de plaire à l'électorat. On peut plutôt y voir une volonté de diviser la population et de renvoyer l'ascenseur aux milieux d'affaires qui l'ont soutenue toutes ces années.

Avec ses mesures antisyndicales, le gouvernement de la CAQ cherche des boucs émissaires pour détourner l'attention des scandales de gestion et de son incapacité à contrer l'appauvrissement des Québécois.e.s, qui croulent sous le poids des hausses de loyer et du coût de l'épicerie qui explose.

On peut même se demander si la CAQ ne fait pas les basses œuvres du patronat dans l'espoir d'ouvrir des portes à ses élu.e.s et à son personnel politique une fois qu'ils et elles auront été chassés du pouvoir.

Il faut dire que la CAQ n'a jamais vraiment été une alliée des travailleur.euse.s. En ce qui concerne le lockout chez ABI, les métallos de la SL 9700 se rappellent avec un pincement au cœur les déclarations antitravailleur.euse.s du premier ministre. Il s'était rangé ouvertement du côté de l'entreprise et contre les travailleur.euse.s, dans ce qui a été l'un des plus longs lockouts du Québec, qui a fait perdre des millions de dollars à Hydro-Québec et à l'ensemble de la société. Qu'à cela ne tienne, pour François Legault, c'est toujours la faute des travailleur.euse.s et de leurs syndicats, même lorsque c'est l'employeur qui déclenche et fait perdurer le conflit…

Lors des négociations du secteur public en 2023, le gouvernement a tenté de dresser la population contre les syndiqué.e.s, opposant les « citoyen.ne.s contribuables » aux « syndiqué.e.s trop gourmand.e.s ». Mais la population n'a pas été dupe.

La majorité des Québécois.e.s a compris que la lutte menée par ces travailleur.euse.s allait bien au-delà du pouvoir d'achat, elle portait sur la qualité même de nos services publics : nos écoles sous-financées qui tombent en ruine, les élèves en difficulté qui ont besoin d'être appuyé.e.s, les hôpitaux pleins et insalubres, les infirmières épuisées contraintes aux heures supplémentaires obligatoires.

Les femmes et les hommes qui portent à bout de bras les services publics ont réussi à faire passer les hausses salariales de 9 % à 17,4 % au terme de leurs journées de grève. Les membres du Front commun intersyndical ont fait 11 jours de grève, en 3 séquences, tandis que ceux et celles de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont déclenché une grève générale illimitée qui a duré plus d'un mois.

La délégation de la SL 9700 chez ABI lors de la rencontre régionale des Métallos au Lac-Saint-Jean. Le comité de négociation a mené plusieurs mois de négociations intensives, les premières depuis le lockout de 18 mois qui a eu lieu en 2018-2019.

Cette victoire des syndiqué.e.s du secteur public est restée en travers de la gorge du gouvernement caquiste, l'incitant à quitter son rôle d'intervenant neutre dans les relations de travail au Québec. Le gouvernement de la CAQ cherche maintenant à se venger du mouvement syndical, et à lui mettre sur le dos tout ce qui ne va pas dans la société et tous ses échecs en tant que gouvernement. Les Québécois.e.s voient clair.

La loi entravant le droit de grève

Adoptée en juin 2025, la loi Boulet, qui entrave le droit de grève, accorde des pouvoirs discrétionnaires importants au ministre du Travail ainsi qu'au gouvernement.

Avec cette loi, le gouvernement essaie d'interdire les grèves qui dérangent, mais lors desquelles les tribunaux n'ont pas jugé bon de maintenir des services essentiels. Autant dans le secteur privé que dans le secteur public (sauf en santé), le gouvernement peut décréter le « maintien de services assurant le bien-être de la population », pour éviter que ne soit « affectée de manière disproportionnée la sécurité sociale, économique ou environnementale de la population, notamment celle des personnes en situation de vulnérabilité[1] ». Il revient alors au Tribunal administratif du travail (TAT) de définir lesdits services pour la durée d'un conflit de travail précis. Soulignons que la notion de maintien de services pour le « bien-être de la population » est complètement distincte de celle qui permet de définir les services essentiels, qui elle vise à garantir la santé et la sécurité du public, et a été jugée comme la seule limite valable au droit de grève.

De plus, le ministre du Travail peut ordonner un arbitrage et ainsi mettre fin à un conflit de travail, s'il « estime qu'une grève ou un lock-out cause ou

1. *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out, projet de loi nº 89* (sanctionné – 30 mai 2025), 1re sess., 43e légis. (Qc), p. 3, PDF, en ligne : https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2025/2025C14F.PDF (consulté le 8 octobre 2025).

menace de causer un préjudice grave ou irréparable à la population[2]». Soulignons que cette mesure ne s'applique pas à la fonction publique ni aux réseaux de la santé et de l'éducation. L'État employeur s'est assuré de ne pas s'imposer à lui-même la médecine qu'il réserve aux autres. Québec se donne donc les moyens de mettre fin à un conflit de travail en décrétant un arbitrage dans le secteur privé ou encore dans des domaines où il n'est pas l'employeur direct (comme les municipalités, les CPE, les services de transport, les universités, etc.).

Cette loi donne donc des pouvoirs arbitraires au gouvernement pour limiter la portée d'une grève ou carrément y mettre fin.

La levée de boucliers de la part des organisations syndicales a été immédiate et forte. Les manifestations se sont multipliées.

Fait à noter : au-delà des syndicats, la plupart des spécialistes en relations industrielles ont souligné qu'une telle loi mettait en péril l'équilibre des relations de travail au Québec, pouvait être contraire aux chartes des droits, et introduisait une notion d'arbitraire et d'imprévisibilité dans l'application des lois du travail.

Une mauvaise réponse à un faux problème

Pour justifier sa réforme, le ministre du Travail Jean Boulet a prétendu à tort que le Québec était «le champion incontesté des grèves au Canada» et que «91 % des arrêts de travail au pays étaient recensés dans la Belle Province». Il faisait valoir que les «759 grèves au Québec en 2024» constituaient un «record historique[3]».

Toute cette argumentation gouvernementale faisait écho aux pressions politiques du patronat et s'appuyait sur des données fausses

2. *Loc. cit.*

3. Mathieu Carbasse, «Des chiffres erronés derrière la réforme Boulet du droit de grève – Le ministre du Travail du Québec a mis de l'avant des données inexactes dans sa défense du projet de loi 89», *Le Devoir*, Politique, Québec, 17 juillet 2025, en ligne : https://www.ledevoir.com/politique/quebec/901108/chiffres-errones-derriere-reforme-boulet-droit-greve (consulté le 8 octobre 2025).

Lors des négociations du secteur public en 2023, le gouvernement de la CAQ a tenté de monter la population contre les syndiqué.e.s du secteur public. Ça s'est retourné contre lui, et ça a été le début de sa dégringolade dans l'opinion publique. Les syndiqué.e.s du public comme du privé sont solidaires contre l'appauvrissement des travailleur.euse.s et pour le maintien de services publics de qualité. On voit ici le militant Bernard Bourdeau de la SL 206G, lors de la remise de bons d'aide alimentaire pour soutenir les grévistes du secteur public en décembre 2023.

L'éducation syndicale, c'est la base de notre organisation. On voit ici un groupe de participant.e.s à la formation de délégué.e.s de base. Ils et elles en ressortent prêt.e.s à appuyer les travailleur.euse.s au quotidien, bien au courant du fonctionnement de leur syndicat, alertes pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail de leurs collègues sur le terrain.

Le 23 avril, des militant.e.s de diverses organisations syndicales ont occupé pacifiquement les bureaux de plusieurs ministères à Québec, dont le Conseil du trésor, ainsi que les bureaux du ministère du Travail, du ministère de l'Éducation, du ministère de la Famille et de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec. On voit ici le groupe des Métallos.

Aller en grève, c'est un choix difficile que les syndiqué.e.s prennent démocratiquement pour se faire respecter et améliorer leurs conditions de travail. La solidarité des autres syndiqué.e.s est au rendez-vous pour soutenir ceux et celles qui choisissent de se priver de salaire dans le but d'améliorer leur situation. On voit ici une délégation de la SL 9594 chez Microbird à Drummondville, notamment Karl Geoffroy et Mike McMahon, appuyer les grévistes de la SL 7493 à l'usine des Poudres métalliques de Rio Tinto – Fer et Titane à Sorel. On reconnaît aussi au centre la coordonnatrice régionale de la région de Montréal, Nathalie Lapointe, et la représentante syndicale Annie Daigneault.

véhiculées par l'Institut économique de Montréal (IEDM), un *think tank* reconnu pour ses positions idéologiques conservatrices.

Bref, le ministre a préféré prendre les données erronées du groupe de droite propatronat plutôt que les données officielles de son propre ministère. La CSN a découvert la supercherie d'argumentation et l'a dénoncée cet été.

Alors que le gouvernement prétendait être aux prises avec une explosion des conflits de travail, les spécialistes en relations industrielles observaient plutôt que le nombre de conflits de travail au Québec fluctue de façon normale en fonction des cycles économiques.

C'est ce qu'ont fait remarquer les professeur.e.s Mélanie Laroche, Patrice Jalette et Gregor Murray de l'École de relations industrielles dans leur mémoire sur le projet de loi 89 :

« Les arrêts de travail seront moins fréquents et les concessions syndicales plus fréquentes au cours des périodes de ralentissement économique, tandis que les arrêts de travail augmenteront et les gains surviendront vraisemblablement durant les périodes de croissance[4]. »

Donc, il était tout à fait normal de constater un nombre UN PEU plus important de conflits ces dernières années, avec la forte poussée de l'Indice des prix à la consommation (IPC) et le faible taux de chômage caractéristique de la pénurie de main-d'œuvre.

Les spécialistes poursuivent :

« Les données […] ne témoignent pas d'un dysfonctionnement quelconque du système de relations de travail et ne justifient pas des changements majeurs comme le préconise le projet de loi 89. Le système fonctionne

4. Mélanie Laroche, Patrice Jalette et Gregor Murray, *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out*, mémoire sur le projet de loi 89 présenté à la Commission de l'économie et du travail, Montréal, École de relations industrielles, Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail, Université de Montréal, 2025, p. 12, PDF, en ligne : https://share.google/wcK4LcVqmylCH5lK6.

Le projet de loi 89 adopté en juin par le gouvernement de la CAQ déséquilibre le rapport de force en faveur des patron.ne.s. En sachant que le droit de grève est affaibli et qu'un arbitrage peut être imposé par le ministre du Travail, les employeurs ne négocieront pas réellement ; ils attendront simplement l'intervention gouvernementale. La CAQ fait donc pencher la balance en faveur des boss.

et il est flexible, car il s'adapte aux contextes économique et social, tout en reflétant les priorités des parties à la négociation[5]. »

Gardons d'ailleurs en tête qu'entre 2001 et 2022, près de 93 % des conventions collectives se sont conclues sans arrêt de travail, ce qui représente la très vaste majorité des contrats collectifs[6].

On sait toutefois que la seule perspective d'une grève suffit à inciter les parties à négocier plus sérieusement. On l'a vu récemment à la Société des traversiers du Québec : il a fallu l'imminence du déclenchement d'une grève générale illimitée pour que les négociations débloquent et qu'un contrat soit conclu, après plus de deux ans de négociations infructueuses.

Suivant la même logique, la loi entravant le droit de grève aura pour effet de paralyser les négociations, les employeurs préférant attendre l'intervention gouvernementale plutôt que de faire des compromis.

5. *Ibid.*, p. 13.
6. *Ibid.*, p. 10.

Les participant.e.s provenant d'une quinzaine de sections locales à la rencontre des correspondant.e.s qui se tenait à Québec au printemps dernier. Au menu, une formation sur des outils d'édition graphique et de montage vidéo.

Manifestation lors des négociations du secteur public en 2023.

En marge du Sommet intersyndical en santé et sécurité au travail à la mi-avril, les militant.e.s de plusieurs syndicats se sont donné rendez-vous sur la colline Parlementaire pour dénoncer le PL 89 qui entrave le droit de grève. On reconnaît ici la militante Marie-Pier Ouellet de la SL 8922 représentant les agent.e.s de sécurité, Marc Robitaille et Francis Raymond Alary de la SL 9291 à la mine Westwood, en Abitibi, et Nicolas Lapierre, qui était alors adjoint au directeur québécois des Métallos.

Un droit déjà balisé

Le droit de grève au Québec est déjà très balisé par le Code du travail. Celui-ci n'est autorisé qu'à l'échéance d'une convention collective, afin de garantir la paix industrielle pendant le contrat de travail. C'est une restriction importante qu'on ne trouve pas dans plusieurs pays, dont la France, l'Allemagne, l'Angleterre ou encore l'Italie, où il est possible de déclencher une grève même si une convention collective est en vigueur[7].

De plus, une grève ne peut porter au Québec que sur les conditions de travail. Les grèves politiques, ou de solidarité avec un autre groupe ou avec des causes sociales sont interdites, contrairement à ce qui se fait ailleurs.

Soulignons par ailleurs que les grèves considérées comme illégales exposent les travailleur.euse.s et leurs syndicats à de lourdes sanctions.

Finalement, bon nombre de grèves sont balisées par les dispositions sur les services essentiels, nécessaires pour assurer la santé et la sécurité de la population. Celles-ci sont prévues notamment dans le Code du travail depuis 1978[8].

Une protection constitutionnelle

Si le droit de grève est restreint à plusieurs égards, il est aussi protégé par la Charte des droits et libertés de la personne au Québec et la Charte canadienne des droits et libertés. On parle donc d'une protection constitutionnelle.

Cette protection a même été renforcée par la Cour suprême, qui, avec l'arrêt Saskatchewan en 2015, a statué que le droit de grève faisait partie intégrante du droit à la négociation collective et du droit à la liberté d'association. Ce faisant, les limites imposées à celui-ci devaient être minimales[9]. Cette décision a invalidé une loi du gouvernement saskatchewanais qui interdisait complètement la grève pour toute une catégorie de travailleur.euse.s de la fonction publique qui dispensaient ce que le gouvernement considérait comme des services essentiels.

7. *Ibid.*, p. 15.

8. Centrale des syndicats du Québec, *Projet de loi nº 89 : un projet de loi inutile, nuisible et inconstitutionnel*, mémoire présenté au ministère du Travail dans le cadre des consultations sur le projet de loi nº 89 – *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out*, Montréal, 2025, PDF, en ligne : https://www.lacsq.org/wp-content/uploads/2025/03/Memoire-PL-89-Un-projet-de-loi-inutile-nuisible-et-anticonstitutionel.pdf (consulté le 10 octobre 2025).

9. *Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan, [2015] 1 R.C.S. 245, PDF, en ligne :* https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scr/fr/item/6310/index.do#!fragment/zoupio-_Tocpdf_bk_6/BQCwhgziBcwMYgK4DsDWszIQewE4BUBTADwBdoAvbRABwEtsBaAfX2zhoBMAzZgI1TMAbAEoANMmylCEAIqJCuAJ7QA5KrERCYXAnmKV6zdt0gAynlIAhFQCUAogBl7ANQCCAOQDC9saTB80KTsIiJAA (consulté le 9 octobre 2025).

Des militant.e.s ont perturbé l'allocution de la ministre Geneviève Guilbault au Sommet de l'Est, à Montréal, pour protester contre le PL 89 entravant le droit de grève.

L'équipe des délégué.e.s sociaux et sociales (DS) de la SL 9238 chez General Dynamics, à Repentigny. On dit souvent que les DS sont le cœur de notre action syndicale. Les DS sont formé.e.s pour écouter leurs collègues qui éprouvent des difficultés, les soutenir et les référer en cas de besoin. Ils et elles font un extraordinaire travail dans l'ombre pour soutenir les collègues qui vivent des situations de détresse dans nos milieux de travail.

Une mauvaise copie de pouvoirs fédéraux contestés

Le gouvernement fait, par des moyens détournés avec sa loi sur les grèves, précisément ce que la Cour suprême lui interdit de faire par des lois spéciales.

Il imite en cela le fédéral qui a recours, plus systématiquement depuis 2015, à l'article 107 du Code canadien du travail, qui donne au ministre le pouvoir de prendre des mesures pour maintenir la paix industrielle en demandant au Conseil canadien des relations industrielles d'intervenir et de mettre fin à un conflit. C'est précisément ce qu'on a vu cet été avec la grève des agent.e.s de bord d'Air Canada, membres du Syndicat canadien de la fonction publique, ou l'an dernier avec le conflit chez Postes Canada.

Or, le recours à l'article 107, tel qu'il a été employé récemment pour mettre fin à des conflits de travail et entraîner un arbitrage exécutoire, fait déjà l'objet de plusieurs contestations devant le Conseil canadien des relations industrielles et la cour fédérale[1].

Bref, ce type de disposition ne devrait pas servir de passe-droit pour contourner la protection constitutionnelle du droit à la liberté d'association, et, incidemment, du droit à la négociation et du droit de grève.

1. Dale Smith, «L'ascension de l'article 107», L'Association du Barreau canadien, *ABC National*, 12 mars 2025, en ligne : https://nationalmagazine.ca/fr-ca/articles/law/in-depth/2025/the-rise-of-section-107 (consulté le 9 octobre 2025).

Cet important jugement de la Cour suprême a freiné les élans des gouvernements qui multipliaient auparavant les lois spéciales de retour au travail en cas de grève, ce qui pouvait désormais être jugé non constitutionnel.

Avec sa nouvelle loi, la CAQ impose des limites au droit de grève contraires à cette protection constitutionnelle, puisqu'elles vont bien au-delà de la notion de services essentiels pour la santé et la sécurité du public.

Dans l'arrêt de 2015, la Cour suprême décrit bien que les répercussions sur l'économie ne justifient pas de limiter le droit de grève.

«Les conflits de travail peuvent toucher des secteurs importants de l'économie et avoir des répercussions sur des villes, des régions et, parfois, sur le pays tout entier. Il peut en résulter des coûts importants pour les parties et le public. Néanmoins, notre société en est venue à reconnaître que ces coûts sont justifiés eu égard à l'objectif supérieur de la résolution des conflits de travail et du maintien de la paix économique et sociale. Désormais, elle accepte aussi que l'exercice de pressions économiques, dans les limites autorisées par la loi, et l'infliction d'un préjudice économique lors d'un conflit de travail représentent le prix d'un système qui encourage les parties à résoudre leurs différends d'une manière acceptable pour chacune d'elles[10].»

Dans la même lignée, la Cour suprême avait aussi statué en 1987 que :

«Le simple inconvénient subi par des membres du public ne constitue pas un motif du ressort des services essentiels justifiant l'abrogation du droit de grève[11].»

10. *Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan*, *op. cit.*, note 8, par. 25, cité dans Renée-Claude Drouin et Gilles Trudeau, «Les lois spéciales de retour au travail : enjeux institutionnels et constitutionnels», Érudit, *Revue de droit de McGill*, 10 août 2016, vol. 61, nº 2, p. 387-444, en ligne : https://www.erudit.org/fr/revues/mlj/2015-v61-n2-mlj02616/1037251ar/ (consulté le 9 octobre 2025).

11. *Renvoi relatif à la Public Service Employee Relations Act (Alb.)*, [1987] 1 R.C.S. 313, par. 106, PDF, en ligne : https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/205/index.do (consulté le 9 octobre 2025).

La notion de « bien-être de la population », sous l'angle de la sécurité sociale, économique ou environnementale, apparaît farfelue à la lumière de la forte jurisprudence qui garantit l'exercice du droit de grève comme composante essentielle de la négociation collective et, ultimement, de la liberté d'association.

Qu'à cela ne tienne, François Legault n'a pas hésité à affirmer en entrevue, en septembre dernier, que son gouvernement pourrait recourir à la disposition de dérogation pour blinder ses lois sur le droit de grève et sur les syndicats contre des recours juridiques[12].

« Ça va brasser », a déclaré François Legault dans sa tournée d'entrevues à la suite du remaniement ministériel de septembre, après avoir confié à son ministre du Travail le mandat de « moderniser le régime syndical ».

Les attaques antitravailleur.euse.s et antisyndicales s'intensifient

La guerre que mène le gouvernement Legault aux travailleur.euse.s et aux organisations syndicales qui les défendent ne s'arrête pas avec la loi qui entrave le droit de grève.

La CAQ a d'autres sombres réformes antitravailleur.euse.s dans ses cartons.

Au moment de mettre sous presse, le gouvernement venait tout juste de déposer son projet de loi 3[13], un projet de loi antitravailleur.euse.s. Celui-ci s'en prend à la cotisation syndicale en créant une cotisation « facultative », introduit de coûteuses exigences de vérification comptable pour les associations accréditées et les unions, les fédération et les confédération et s'ingère dans leur fonctionnement

Une équipe représentant le Fonds humanitaire des Métallos s'est rendue dans la communauté anishinabeg de Kitcisakik, en Abitibi-Témiscamingue, pour prendre connaissance du projet Jeunes musiciens du monde (JMM), soutenu par le Fonds humanitaire des Métallos depuis 2016. En offrant des activités musicales gratuites, l'organisme vise à favoriser le développement personnel d'enfants et d'adolescent.e.s issu.e.s de milieux à risque, en atténuant les effets de la pauvreté et de l'exclusion par la musique. La délégation était composée du coordonnateur de la région Nord/Nord-Ouest, Benoît Locas, de la représentante syndicale de l'Abitibi, Sonia Charette, du représentant syndical et membre du comité national autochtone, Jean-Yves Couture, du responsable de la solidarité internationale, de la mobilisation et de l'action politique, Daniel Mallette, et du directeur du Fonds humanitaire des Métallos, Guillaume Charbonneau.

interne, notamment dans les règlements internes et les modalités de tenue des votes. Le tout pour affaiblir les syndicats, favoriser l'ingérence du patronat et du gouvernement, et restreindre l'action sociale des syndicats.

UNE ATTAQUE À LA FORMULE RAND

Avec son projet de loi 3, le gouvernement de la CAQ s'attaque à la formule Rand et à la cotisation syndicale. S'il est adopté, il créerait une cotisation syndicale « facultative », qui ferait l'objet d'un vote annuel des membres dans chacune des associations accréditées.

Un syndicat ne pourrait plus financer certaines activités par la cotisation dite « principale » et devrait donc avoir recours à la cotisation « facultative ». La cotisation facultative devrait être utilisée pour financer les activités suivantes :

Opération Sacoches ! Plus de 60 personnes réparties en 10 équipes dans 10 villes du Québec ont préparé et remis 500 sacs remplis de produits de première nécessité à 10 maisons qui viennent en aide à des femmes et enfants victimes de violence conjugale et familiale. De la Côte-Nord jusqu'à l'Abitibi, en passant par le Saguenay–Lac-St-Jean, l'Estrie, la Montérégie, la Mauricie, Montréal, les Laurentides et Lanaudière, nous avons remis près de 35 000 $ en dons et commandites des sections locales Métallos et de nos partenaires. Inspirées par notre journée d'action communautaire, plusieurs pharmacies, épiceries et cliniques dentaires des différentes régions ont participé à l'initiative en fournissant des produits et des montants supplémentaires.

- Recours juridiques pour contester une loi, un règlement, un décret, ou un arrêté ministériel ;
- Intervention ou représentation dans le cadre d'un recours juridique (affaires civiles, administratives, pénales ou criminelles) qui ne concerne pas directement la négociation, l'application d'une convention collective, les autres conditions de travail des salariés ou encore les droits et obligations dans le cours normal des activités du syndicat ;
- Campagne de publicité (à moins qu'elle ne porte sur la promotion ou la défense des droits conférés par une loi ou une convention collective) ;
- Participation à un mouvement social (à moins qu'il s'agisse de la promotion ou de la défense des droits conférés par une loi ou une convention collective)[14].

12. TVA Nouvelles, « Entrevue de François Legault à l'émission de Mario Dumont », vidéos, 12 septembre 2025, en ligne : https://www.tvanouvelles.ca/videos/6379251080112 (consulté le 9 octobre 2025).

13. *Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail, projet de loi nº 3* (présenté – 30 octobre 2025), 2e sess., 43e légis. (Qc), PDF, en ligne : https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-3-43-2.html (consulté le 30 octobre 2025).

14. *Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail, projet de loi nº 3*, article 7 modifiant l'article 47.0.2 du Code du travail (présenté – 30 octobre 2025), 2e sess., 43e légis. (Qc), PDF, en ligne : https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-3-43-2.html (consulté le 30 octobre 2025).

La loi obligerait un syndicat local à présenter annuellement en assemblée la part de la cotisation consacrée aux dépenses facultatives, ainsi que les cotisations transmises « à l'union, à la fédération ou à la confédération à laquelle elle est affiliée ou appartient en identifiant la part relative à la cotisation principale et celle relative à la cotisation facultative[15] ».

Un document décrivant la cotisation facultative devrait être « transmis à chaque salarié.e. » au plus tard le jour de la présentation en assemblée.

La cotisation facultative devrait faire l'objet d'un vote dans chacune des associations accréditées, au moins 72 heures après l'assemblée de présentation, et au plus tard 30 jours suivant cette date. Le vote devrait durer un minimum de 24 heures. On peut imaginer assez clairement une ingérence patronale dans le processus, au cours des trois jours précédant le vote.

Un rapport des dépenses effectuées au cours de la dernière année avec la cotisation facultative devrait être présenté aux membres chaque année dans les assemblées locales. Celui-ci ferait aussi état de la part consacrée à la centrale, confédération ou fédération, et de la portion facultative de celle-ci.

INGÉRENCE ET MÉPRIS DE LA DÉMOCRATIE SYNDICALE

La cotisation facultative en soi constitue une atteinte directe aux droits à la liberté d'expression et, surtout, à la liberté d'association des salarié.e.s qui se regroupent en syndicat pour défendre leurs droits et leurs intérêts.

Le gouvernement n'a pas à créer artificiellement des barrières à l'action syndicale, sous prétexte qu'une part de cette action serait moins légitime, parce qu'elle ne vise pas directement la négociation et la convention collective.

La plupart des avancées sociales et syndicales sont le fruit de l'action syndicale, dans nos milieux de travail

La délégation de la SL 9414, la section locale composée de la Montérégie, lors de la dernière rencontre régionale du bureau de Brossard. On reconnaît à l'avant la présidente de la SL 9414, Chantal Lalancette, ainsi que Dave Brodeur du comité exécutif à droite, et plusieurs président.e.s d'unités syndicales locales.

certes, mais aussi dans l'ensemble de la société.

Le gouvernement cherche à mettre des obstacles à l'exercice des contre-pouvoirs au sein de la société et à limiter notre capacité de défendre les membres dans toutes les facettes de leur travail et de leur vie.

Est-ce qu'il faudrait avoir recours à la complexe cotisation facultative pour défendre les intérêts des métallos devant différentes instances, comme le Tribunal canadien du commerce extérieur quand il est question de protéger nos emplois contre le dumping ? Et quand on a défendu les retraité.e.s de Cliffs, est-ce que c'était aussi jugé non légitime au sens du gouvernement caquiste, parce que certain.e.s n'étaient plus en emploi ?

Qu'en est-il de la participation des représentant.e.s des syndicats dans des instances paritaires comme les comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) ou encore les associations sectorielles paritaires (ASP) en santé et sécurité ? Est-ce relié à la cotisation facultative ?

Qu'en est-il de la participation à des mouvements sociaux pour une riposte adéquate à la politique commerciale américaine, pour des places en garderie, pour une bonification du régime des rentes, contre les paradis fiscaux, pour une réforme de l'assurance-emploi, pour un régime d'assurance médicaments universel, pour le maintien de bons emplois dans nos régions, pour l'environnement, pour la santé et sécurité, pour l'équité salariale ?

À l'évidence, il y aura grandement matière à interprétation quant à ce qui fait ou non partie d'une cotisation facultative et quant au mécanisme de sa mise en œuvre. Mais la seule création d'une telle distinction est complètement artificielle et, surtout, liberticide. Le gouvernement Legault veut brimer les droits et libertés des travailleur.euse.s.

C'est une odieuse tentative de museler les contre-pouvoirs que sont les syndicats. Cette ingérence inacceptable du gouvernement dans le fonctionnement des syndicats pave aussi la voie à une ingérence patronale dans les revendications syndicales. En effet, le délai de trois jours entre la présentation de la cotisation facultative et la tenue d'un vote sur celle-ci devant s'étendre sur 24 heures laisse place à des interventions patronales.

La cotisation facultative dénote un grand mépris pour la démocratie syndicale, alors que les mandats sont donnés par les membres lors des assemblées. C'est comme dire aux citoyen.ne.s qui ont voté pour un gouvernement qu'ils et elles ont le droit de ne pas payer des impôts pour ce qu'ils et elles n'approuvent pas, comme SAAQclic, le recours à la sous-traitance ou encore les millions pour un match de hockey.

Cette mesure complexifie de plus la perception des cotisations syndicales par les services des ressources humaines des entreprises, organismes et administrations publiques ainsi que leur administration par les organisations syndicales !

Plus grave, c'est une tentative de contrôler et de limiter les interventions des syndicats sur la place publique, de saper leur pouvoir de revendiquer un filet social décent, de réduire leurs interventions pour défendre les intérêts de leurs membres dans la société, et de limiter leur capacité à exiger des politiques publiques justes et une meilleure redistribution de la richesse.

15. *Loc. cit.*

Québec n'a pas à s'ingérer dans les mandats que les syndiqué.e.s donnent démocratiquement à leurs syndicats ni à entraver la façon dont s'exerce la démocratie syndicale. Québec n'a pas non plus à s'ingérer dans les services que les syndicats donnent à leurs membres ou dans les revendications défendues, lesquelles découlent des mandats votés par les membres.

FINANCES : DES AUDITS COÛTEUX

Autre mesure coûteuse et inefficace, le gouvernement entend imposer aux associations accréditées ainsi qu'aux syndicats nationaux des audits et des missions d'examen réalisés par des cabinets comptables.

Le Code du travail prévoit déjà qu'une association accréditée doit dévoiler chaque année à ses membres ses états financiers et qu'elle doit remettre gratuitement à un membre qui en fait la demande une copie de ces états financiers.

Chez les Métallos, on va même plus loin : les dépenses doivent être approuvées systématiquement en assemblée syndicale. Des syndics vérifient ensuite les dépenses dans chacune des sections locales. De plus, un vérificateur interne qui relève du Syndicat international procède périodiquement à une vérification des finances des sections locales ainsi que celles du District.

Dans le projet de loi 3, le gouvernement complexifie toutefois grandement la situation en exigeant qu'une association accréditée présente annuellement ses états financiers en assemblée, et que ceux-ci fassent l'objet d'une mission d'examen par un cabinet comptable pour les accréditations de 50 à 199 membres et d'un audit complet pour celles de plus de 200 membres[16].

La délégation de la section locale 9291 représentant un millier de syndiqué.e.s qui proviennent d'une trentaine de milieux de travail en Abitibi-Témiscamingue. On reconnaît le président Sébastien Rail avec la chemise pâle à l'arrière, et la vice-présidente Manon Leclerc à gauche.

En apparence inoffensive, cette mesure implique toutefois des coûts exorbitants, particulièrement pour les petites accréditations syndicales.

Les fonctionnaires du ministère du Travail estimaient dans un document de travail[17] produit à l'automne 2025 qu'un syndicat de 50 à 199 membres avait des revenus de cotisation syndicale oscillant entre 32 900 $ et 130 800 $, tandis qu'un syndicat de plus de 199 membres avait des revenus minimums de cotisation d'environ 131 500 $. Dans le même document, on évaluait que le coût des missions d'examen par un cabinet comptable oscillait entre 5000 $ et 8000 $, tandis que celui d'un audit complet s'établissait à plus de 10 000 $. Cela signifie que des syndicats pourraient consacrer jusqu'à 24 % des cotisations perçues pour le paiement des coûts de vérifications comptables. C'est un véritable détournement de fonds !

Ajoutons que le coût des vérifications risque de grimper en flèche avec la forte demande. Voilà bien du travail pour les cabinets comptables.

C'est complètement inadmissible. Ces sommes sont recueillies pour permettre aux syndicats locaux d'offrir des services aux membres et de les défendre, pas pour être gaspillées en frais comptables.

Pour un petit syndicat, comme la section locale 6658 chez Ciment Lafarge qui compte en moyenne 77 membres, les missions d'examen au coût conservateur de 6500 $ représenteraient annuellement 10,6 % du budget total de fonctionnement (70 500 $), soit 97 $ annuellement par travailleur.euse.

À l'échelle de l'ensemble du mouvement syndical, ce sont 25 millions qui pourraient être ainsi détournés annuellement de la défense des travailleur.euse.s pour aller dans les poches des cabinets comptables[18].

Cela revient à couper les moyens dont se sont dotés les syndicats locaux pour remplir leur mission de défense des membres.

Curieux hasard : un gouvernement dirigé par un comptable de profession veut détourner vers des cabinets comptables des fonds syndicaux destinés à la défense des travailleur.euse.s.

16. *Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail, projet de loi nº 3*, article 8 modifiant l'article 47.1 du Code du travail (présenté – 30 octobre 2025), 2e sess., 43e légis. (Qc), PDF, en ligne : https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-3-43-2.html (consulté le 30 octobre 2025).

17. Ministère du Travail, *Projet de loi visant à assurer la transparence et à améliorer la gouvernance et le processus démocratique des syndicats* – Tableau des mesures proposées, 2025, p. 4 et 5.

18. Selon les données du ministère du Travail accessibles en ligne à https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/la-liste-des-conventions-collectives-en-vigueur-au-quebec, il y a au Québec 5008 syndicats de moins de 50 personnes, 2576 syndicats de 50 à 199 membres, et 837 syndicats de 200 membres et plus. Sur la base d'une mission d'examen au coût moyen de 6500 $ et d'un audit au coût de 10 000 $, on peut estimer à plus de 25 millions de dollars par année le coût de telles vérifications comptables.

Le gouvernement met en doute la démocratie syndicale et la façon dont sont pris les votes. Admettons simplement que ces politicien.ne.s n'ont jamais mis les pieds dans une assemblée syndicale! On voit ici un aréna bien rempli à l'occasion de l'assemblée syndicale de ratification du contrat de travail à la SL 5778 d'ArcelorMittal (Gagnon, FireLake et Fermont) en mai dernier.

Pour atténuer le fardeau financier et éviter des hausses de cotisations pour assumer les coûts de la vérification comptable, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) avait suggéré dans son mémoire sur le projet de loi 101[19] – lequel contenait des propositions sur la vérification comptable similaires à ce qu'on retrouve dans le projet de loi 3 – d'assujettir seulement les syndicats qui présentent des revenus annuels supérieurs à 500 000 $ à un audit externe par un cabinet comptable, comme c'est le cas pour les autres organisations à but non lucratif. Les syndicats dont les cotisations se situent entre 250 000 $ et 500 000 $ seraient quant à eux tenus de réaliser une « mission d'examen », une procédure qui coûte actuellement entre 5000 $ et 8000 $. Ceux dont les cotisations sont inférieures à 250 000 $ devraient présenter un rapport financier approuvé par un comité de vérification interne.

Une chose est certaine, la vérification financière ne devrait pas priver les syndicats des moyens nécessaires pour défendre les intérêts des travailleur.euse.s.

Le trésorier international Myles Sullivan, le directeur canadien Marty Warren, le directeur québécois Nicolas Lapierre, son adjoint Michel Courcy et la représentante syndicale Sonia Charette ont visité en septembre dernier la mine Westwood d'Iamgold, accueilli.e.s par le président de la SL 9291, Sébastien Rail, le représentant à la prévention Marc Robitaille et plusieurs autres officiers de la SL.

TRANSPARENCE OU ACHARNEMENT ?

Le projet de loi 3 introduit par ailleurs l'exigence de produire chaque année un rapport sur l'utilisation des ressources financières, à l'échelle de l'association accréditée ainsi que d'une « union, une fédération ou une confédération ». Celui-ci comprendrait le montant de la cotisation principale, de la cotisation facultative et de celles prélevées pour une durée déterminée. On y indiquerait aussi le montant des cotisations transmises au District 5, à l'international ou encore à la FTQ (dans le projet de loi, on parle d'union, de fédération ou de confédération).

De plus, le rapport de dépenses présenterait la rémunération, les avantages et les dépenses de fonction des élu.e.s ainsi que du ou de la plus haut.e dirigeant.e non élu.e. de l'association accréditée. Toutes les dépenses liées à la cotisation facultative devraient y figurer, ainsi que toutes les dépenses de plus de 5000 $ (y compris celles liées à la cotisation principale).

Une telle disposition s'inspire des mesures imposées par le gouvernement conservateur de Stephen Harper dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* en 2011, puis révoquées l'année suivante après un changement de gouvernement.

Les fonctionnaires du ministère du Travail du Québec précisent dans une analyse du projet qu'une « telle exigence de transparence n'a jamais été appliquée aux entreprises québécoises, y compris à l'État québécois[20] ».

On peut s'interroger sur un tel acharnement, disproportionné par rapport à ce qui est en vigueur ailleurs pour les associations d'employeurs notamment.

Les livres sont ouverts pour les membres, qui votent systématiquement les dépenses en assemblée. Exiger une diffusion plus large, c'est exposer les organisations syndicales à leurs détracteur.trice.s, dont les patron.ne.s.

DES VOTES DE 24 HEURES

Dans ses nombreuses déclarations au sujet des syndicats, le premier ministre a laissé entendre que les votes de grèves ne seraient pas obtenus démocratiquement. Il prétend que certains sont recueillis sciemment tard dans la nuit, voire tôt le matin, votés par une petite minorité de travailleur.euse.s.

L'accusation est pour le moins ironique, venant d'un gouvernement qui a fait adopter, en octobre, le

19. Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, *Mémoire de la FTQ sur le Projet de loi nº 89, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out*, mémoire présenté au ministère du Travail, Montréal, 2025, PDF, en ligne : https://ftq.qc.ca/projet-de-loi-no-89-loi-visant-a-considerer-davantage-les-besoins-de-la-population-en-cas-de-greve-ou-de-lock-out/ (consulté le 3 novembre 2025).

20. Ministère du Travail, *op. cit.*, 17.

Le comité de négociation de la section locale 8922, qui a débuté ses travaux cette année, notamment avec l'échange du cahier de négociation avec l'association patronale représentant les principales agences de l'industrie. La convention collective qui en découlera sert normalement de base au décret qui sera appliqué à l'ensemble de l'industrie, autant aux agent.e.s syndiqué.e.s que non syndiqué.e.s. Voilà maintenant un an que la section locale 8922 prépare cette négociation. Les discussions sont entamées à l'avance en raison du délai nécessaire pour l'entrée en vigueur du décret concernant les agent.es de sécurité. Le décret actuel est en vigueur jusqu'en juillet 2027.

projet de loi 2 sur la rémunération des médecins, sous bâillon, au petit matin.

Le gouvernement n'a certainement pas pris son exemple chez les Métallos. Nos assemblées de ratification de contrat ou de vote de grève sont particulièrement courues. Elles sont d'ailleurs prévues à des heures qui sont en adéquation avec les différents quarts de travail.

Par ailleurs, soulignons que les votes de grèves au Québec sont nécessairement obtenus au scrutin secret, tel que le stipule déjà le Code du travail.

Le projet de loi 3 prévoit toutefois que tous les votes au scrutin secret, soit ceux déjà prévus sur un mandat de grève ou sur la ratification d'un contrat, ou encore ceux qui seraient instaurés sur la fixation de la cotisation syndicale ainsi que sur la cotisation facultative, devraient se dérouler sur une période minimale de 24 heures.

Si un tel fonctionnement est déjà en vigueur dans certains milieux de travail, ce n'est pas le cas partout. Cette mesure est plus difficile à appliquer d'un point de vue logistique dans certaines unités d'accréditation disposant de peu de moyens, comme le mentionnent encore une fois les fonctionnaires dans le document de projet gouvernemental.

De plus, en exigeant une telle mesure peu importe le contexte du syndicat local, cela laisse une prise à une ingérence patronale dans les décisions démocratiques des membres.

Ce risque d'ingérence est particulièrement grand pour le scrutin sur la cotisation syndicale facultative qui devrait commencer 72 heures après l'assemblée de présentation.

On peut imaginer que cette bureaucratie alourdira grandement la prise des votes dans les syndicats et risque de compliquer la ratification des conventions collectives.

CONTRÔLE GOUVERNEMENTAL DES STATUTS

Avec son projet de loi 3, le gouvernement de la CAQ s'octroie le droit de dicter le contenu de nos statuts et règlements. C'est de l'ingérence pure et simple dans notre autonomie et notre vie syndicale.

Le projet de loi 3 impose un contenu minimal obligatoire dans les statuts de toutes les associations accréditées. On devra y inscrire des règles précises au sujet du quorum en assemblée, de la convocation des membres et de la révision de nos propres règles. Le gouvernement force même les syndicats à décrire leur structure d'affiliations, leurs comités internes ainsi que les mandats des élu.e.s. Enfin, il impose une révision de ces statuts tous les cinq ans.

Mais il y a pire… Par le biais d'un règlement, Québec pourra déterminer les règles qui s'appliqueront si les statuts des syndicats sont jugés insuffisants. C'est une prise de contrôle directe de la structure démocratique interne des syndicats.

Cette démarche est une attaque frontale au principe de la liberté d'association, reconnu notamment par la Convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de l'Organisation internationale du travail (OIT). Celle-ci garantit aux associations de travailleur.euse.s la pleine autonomie « d'organiser leur gestion et leur activité » *sans ingérence* des autorités publiques.

Le gouvernement du Québec retire l'autonomie des syndicats quant à leur propre gouvernance. Il n'a pas le droit de dicter aux travailleur.euse.s les règles démocratiques de leurs propres associations.

Vers l'abolition des décrets

Au moment de mettre sous presse, des informations circulaient à l'effet que le gouvernement s'apprêterait à mettre fin aux décrets de convention collective. Il s'agit d'un mécanisme qui permet d'étendre les conditions de travail négociées dans une convention collective à l'ensemble d'un secteur d'activité. Les décrets empêchent que la concurrence entre les différentes entreprises, souvent des sous-traitants, ne se fasse aux dépens des travailleur.euse.s.

Chez les Métallos, on compte quatre secteurs sous décret, soit celui de la sécurité privée, celui de l'installation des équipements pétroliers, celui sur la menuiserie métallique (Montréal) ainsi que celui de la signalisation routière, obtenu en 2023. Il s'agit de garde-fous importants pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des travailleur.euse.s d'un secteur. Les syndiqué.e.s ouvrent la voie, et tout le monde en bénéficie. Il existe au total 15 décrets différents, dans 9 secteurs d'activité (service automobile, entretien d'édifices publics, agent.e.s de sécurité, camionnage, enlèvement des déchets

solides, installation d'équipements pétroliers, menuiserie métallique, signalisation routière et matériaux de construction). En 2025, les 15 décrets couvraient 90 010 personnes salariées œuvrant dans 8527 entreprises[21].

Mettre la hache dans les décrets, ce serait niveler par le bas les conditions de travail dans les industries visées. Voilà un autre exemple de lois qui privent les travailleur.euse.s de moyens essentiels pour avoir de bonnes conditions de travail. Là encore, la CAQ montre qu'elle gouverne pour ses ami.e.s du patronat et démantèle les lois du travail.

Contre la prévention

Le projet de loi 101 et la réglementation adoptée sur les mécanismes de prévention montrent par ailleurs un mépris complet du gouvernement pour la santé et la sécurité des travailleur.euse.s.

En effet, le gouvernement du Québec soustrait ses propres salarié.e.s des secteurs de la santé et de l'éducation de l'application des mécanismes de prévention en santé et sécurité. C'est une honte ! On connaît tous les risques de violence au travail en milieu scolaire. On a vu pendant la pandémie du personnel de la santé envoyé combattre un dangereux virus sans équipement de protection adéquat. Mais le gouvernement Legault estime qu'il n'y a pas lieu d'implanter une prévention efficace, où le point de vue des travailleur.euse.s est réellement pris en compte.

Un écran de fumée

L'attaque frontale de la CAQ contre les travailleur.euse.s et leurs syndicats dénote une grave volonté de nous museler, d'affaiblir notre pouvoir de négociation et de nous empêcher de jouer notre rôle social. Elle vise à détourner l'attention du véritable bilan gouvernemental et à faire porter aux travailleur.euse.s la responsabilité des

ratés des services publics qu'ils et elles s'efforcent pourtant de maintenir à flot.

Les faits parlent d'eux-mêmes : coupures massives en éducation, abolitions de postes dans les ministères et à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), privatisation partielle d'Hydro-Québec, fiasco de SAAQclic, volte-face concernant le 3e lien… La liste des échecs et des mauvais coups est longue. Incapable de justifier ce bilan, le gouvernement construit un écran de fumée en désignant les syndicats comme boucs émissaires.

Utilisant quelques anecdotes isolées comme prétexte, il propose une réforme majeure des relations de travail, jamais annoncée en campagne électorale et directement inspirée des programmes conservateurs. En s'en prenant à la cotisation syndicale, au droit de grève et à la démocratie interne des organisations syndicales, la CAQ s'attaque à des droits fondamentaux, garantis par les chartes.

Cette stratégie traduit un véritable déni de démocratie. Le gouvernement cherche à affaiblir la voix collective des travailleur.euse.s au profit du pouvoir de l'État employeur et du patronat. En voulant museler les syndicats, la CAQ ne réduit pas seulement la capacité des salarié.e.s à se défendre devant les patron.ne.s et le gouvernement, elle fragilise l'ensemble du débat public et met en péril l'équilibre démocratique de notre société. Le mouvement syndical se tient DEBOUT, bien droit, devant ces attaques.

21. Ministère du Travail, *Le monde du travail en chiffres*, Québec, 2025, en ligne : https://www.travail.gouv.qc.ca/publications/le-monde-du-travail-au-quebec-en-chiffres/(consulté le 7 novembre 2025).

CHAPITRE 2

ON FAIT DU BIEN

Le gouvernement manipule le débat public en invoquant quelques anecdotes pour justifier un affaiblissement global des syndicats par des lois antitravailleur.euse.s et antisyndicales. Résultat : déchaînement des forces antisyndicales sur les médias sociaux. Si certaines de ces voix appartiennent à des citoyen.ne.s réel.le.s, syndiqué.e.s ou non, on peut également soupçonner la présence de plusieurs faux comptes dont l'activité ne vise qu'à vicier le débat démocratique québécois.

La fronde antisyndicale de la part du gouvernement, des tendances politiques plus conservatrices dans les médias traditionnels ainsi que sur les réseaux sociaux ne doivent pas nous faire perdre de vue l'essence de ce que nous sommes. Nous faisons du bien, et il ne faut pas avoir peur de le dire haut et fort.

Chaque jour, dans les usines, dans les mines, sur les chantiers routiers, dans les guérites de sécurité des édifices, dans les CPE, dans les hôtels, dans les écoles, dans les bureaux et dans les hôpitaux, des travailleur.euse.s font fonctionner le Québec.

Et chaque jour, des syndicalistes veillent sur leurs collègues, les protègent de l'arbitraire, défendent leur santé et sécurité, et se mobilisent pour un salaire qui permet de vivre dignement, pour une retraite décente ainsi que pour des congés et des vacances qui ont de l'allure.

À la base, un syndicat, c'est ça. Un syndicat, ce sont des travailleur.euse.s qui se regroupent pour se faire respecter. Ensemble, on revendique de meilleures conditions de travail, mais aussi de vie, tout simplement.

Au passage, on améliore notre sort, mais ça tire aussi vers le haut l'ensemble des travailleur.euse.s, syndiqué.e.s ou pas.

On revendique des services publics de qualité, parce qu'on sait que ce sont les travailleur.euse.s, leurs familles, leurs enfants et leurs parents qui en bénéficient.

Quel partage de la richesse ?

Et de l'autre côté, il y a des patron.ne.s, qui défendent leurs intérêts de patron.ne.s : faire de l'argent, toujours plus. Leur main-d'œuvre doit donc coûter le moins cher possible. Leur défi est d'étirer l'élastique au maximum pour que les travailleur.euse.s en aient le moins possible, mais produisent le plus possible.

Remise d'un don du Fonds humanitaire des Métallos à l'organisme Villa Port-Cartier. On reconnaît sur la photo le représentant syndical Marc Tremblay, le président de la SL 9706 Stéphan Tremblay, le président de la SL 7065 Nelson Breton, et la présidente de la SL 8664 Krystelle Levesque-Leclerc.

Individuellement, chaque travailleur.euse est bien impuissant.e devant une telle logique. Mais ensemble, en se regroupant en syndicat, les travailleur.euse.s se donnent les moyens de négocier davantage d'égal à égal avec le patronat, d'aller chercher leur part du gâteau, et d'empêcher que la part des boss devienne démesurée – pour que leur travail soit reconnu à sa juste valeur.

La même logique vaut pour les services publics. Alors que les mesures d'austérité se multiplient, que les écoles tombent en ruine et que les hôpitaux ne vont guère mieux, les travailleur.euse.s du secteur public tiennent les services à bout de bras, et plusieurs se voient montrer la porte.

Tapis dans l'ombre, comme un requin devant un morceau de viande saignant, des intérêts privés lorgnent du côté des services publics. Production d'électricité, contrats d'informatique, résidences privées, cliniques et labos privés, agences de placement, écoles privées… Le secteur privé fait la piasse.

En mars dernier, les membres de la section locale 8897 à l'usine d'ArcelorMittal à Longueuil ont pu assister à l'une des quatre conférences sur les répercussions des horaires atypiques sur la santé, avec la professeure de ressources humaines Mélanie Lefrançois de l'Université du Québec à Montréal.

Une belle équipe dynamique de délégué.e.s syndicaux et syndicales à l'usine Multibar d'Anjou, croquée sur le vif lors d'un BBQ estival. Cette unité fait partie de la SL 7625.

Et cette piasse, elle se fait sur le dos des consommateur.trice.s et, surtout, des travailleur.euse.s, qui paient leurs impôts d'un côté et à qui on demande en plus de payer plus cher pour des services privatisés.

Dans le privé, comme dans l'ensemble de la société, on assiste à une lutte pour le partage de la richesse. Ce n'est pas nouveau, mais les plus riches sont galvanisé.e.s par le vent de droite qui souffle au sud de la frontière et la montée du conservatisme ici même. Leurs relais politiques comme la CAQ et le Parti conservateur s'en prennent maintenant à un des seuls contre-pouvoirs qui a les moyens de leur résister : les syndicats.

Ce n'est pas une question manichéenne à savoir qui est bon.ne et qui est méchant.e, c'est simplement une question d'intérêts. La mission fondamentale des syndicats, c'est de défendre les intérêts des travailleur.euse.s. Au travail, mais aussi dans toutes les sphères de leur vie. Et lorsque les syndicats réussissent à bien faire leur boulot, c'est bon pour l'ensemble de la société.

Rôle positif des syndicats

Dans chacun de nos milieux de travail, on pose des actions bénéfiques pour les travailleur.euse.s. Grâce à l'action syndicale, on négocie des salaires plus élevés, des régimes de retraite et d'assurances, des congés et des vacances, on réduit les écarts dans nos échelles de salaire, on élimine l'arbitraire, on travaille pour favoriser les bons emplois, on revendique des milieux de travail sains et sécuritaires, on accompagne les travailleur.euse.s blessé.e.s pour que leurs droits soient respectés, et on fait respecter nos droits.

Ça, nous le savons bien.

Le président du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec), Patrick Gloutney et son collègue Nicolas-Dominic Audet, pris sur le vif avec le directeur québécois des Métallos Nicolas Lapierre (qui était alors adjoint au directeur), lors d'une manifestation dans le cadre des négociations du secteur public en 2023. Syndiqué.e.s du public et du privé unissent leurs forces quand vient le temps de défendre les services publics et de contrer la privatisation, notamment celle de notre réseau d'électricité.

Le confrère Tomy-Hyacinthe Bezeau de la SL 9706 chez ArcelorMittal sur la Côte-Nord a participé à la conférence de l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexe en novembre dernier, en Afrique du Sud.

La recherche le démontre aussi depuis des décennies. Selon une revue de littérature de plusieurs études réalisées au Canada, aux États-Unis et en Europe entre 1980 et 2021, plusieurs consensus se dégagent sur le rôle positif des syndicats[1].

Les syndicats :

- font monter les salaires des syndiqué.e.s ;
- réduisent les écarts salariaux au sein d'une même entreprise ;
- font augmenter les prestations de retraite ;
- font augmenter les congés de maladie payés ;
- contribuent à la réduction des risques en milieu de travail ;
- augmentent la connaissance de ses droits devant des risques (droit de refus) et la participation à des travaux légers après une blessure ;
- diminuent la prévalence d'emplois précaires ;
- réduisent les inégalités à l'échelle de la société.

1. J. Paul Leigh et Bozhidar Chakalov, « Labor unions and health: A literature review of pathways and outcomes in the workplace », *Preventive Medicine Reports*, nº 24, 2021, 101502, PDF (Elsevier), en ligne : https://doi.org/10.1016/j.pmedr.2021.101502 (consulté le 10 octobre 2025).

Les consœurs Julie Hébert (responsable de la santé et sécurité) et Clairandrée Cauchy (responsable des communications) ont rencontré l'équipe des délégué.e.s en santé et sécurité du syndicat Los Mineros chez ArcelorMittal à Lázaro Cárdenas. Elles se sont rendues au Mexique dans le cadre de la manifestation à la mémoire de deux syndicalistes tués par les forces de l'ordre lors d'une grève le 20 avril 2006, Mario Alberto Castillo et Hector Alvaro Gomez.

SALAIRES

En 2024, une personne syndiquée gagnait 16,7 % de plus qu'une personne non syndiquée, selon les données de Statistique Canada sur le salaire horaire médian au Québec[2]. Cet écart est maintenant plus prononcé chez les femmes, soit 19,9 %, tandis qu'il est de 15,1 % chez les hommes.

Une étude américaine de 2022 montre qu'au cours d'une vie de travail, entre 1969 et 2019 chez les travailleurs masculins, le fait d'occuper un emploi syndiqué se traduisait par un gain supplémentaire de 1,3 million de dollars. Il s'agit d'un avantage plus important que celui qui est conféré par le fait de terminer des études postsecondaires[3].

AVANTAGES SOCIAUX

Au chapitre des avantages sociaux, les écarts entre les syndiqué.e.s et les non-syndiqué.e.s sont par ailleurs très importants, comme le montre le tableau ci-haut[4].

Bref, les syndiqué.e.s ont plus de chance d'avoir accès à un régime de retraite financé par l'employeur, à davantage de vacances et de congés de maladie, à une assurance invalidité ainsi qu'à une assurance maladie complémentaire. Les syndicats protègent aussi contre l'arbitraire des patron.ne.s, notamment en matière de promotions, d'horaires de travail, de changements de postes, etc.

Portrait de l'emploi syndiqué et non syndiqué au Québec en 2024

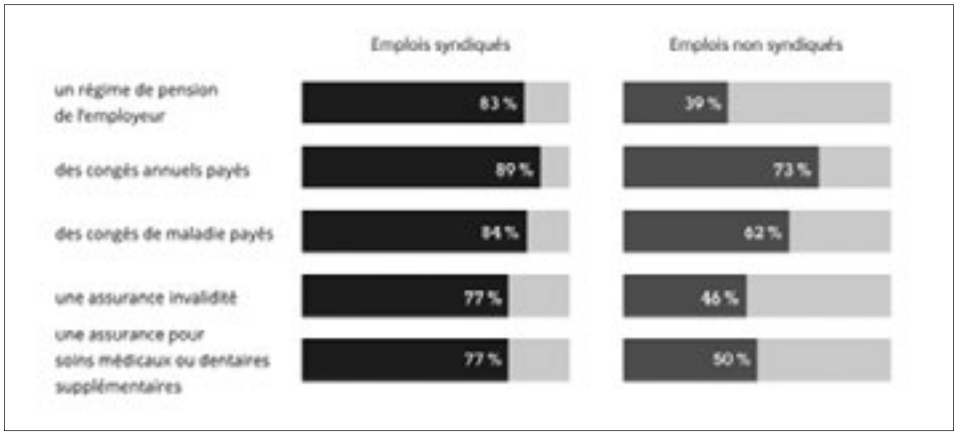

Source : Institut de la statistique du Québec

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Au-delà des salaires et des avantages sociaux, les syndicats veillent aussi sur la santé et la sécurité des travailleur.euse.s. C'est grâce à l'action syndicale que des mécanismes de prévention en santé et sécurité impliquant les travailleur.euse.s ont été implantés, qu'un travail de réduction des risques à la source est effectué, et que des équipements de protection adéquats sont mis à la disposition des travailleur.euse.s. Les syndicats ont joué un rôle important dans l'adoption des lois sur la santé et sécurité du travail (SST) qui rendent les employeurs responsables en la matière, et jouent un rôle de chien de garde au quotidien dans nos milieux de travail comme auprès des instances gouvernementales.

La nouvelle loi anti-briseurs de grève est entrée en vigueur en juin dernier. Les Métallos, de concert avec plusieurs autres syndicats, l'ont revendiquée avec vigueur. Sur cette photo, les bloquistes Louis Plamondon et Louise Chabot.

Soulignons aussi que ce sont les mêmes syndicats qui appuient les accidenté.e.s du travail pour que leurs droits soient bel et bien reconnus, et qu'ils et elles soient indemnisé.e.s et soutenu.e.s dans leurs démarches de réadaptation. Souvent, ce volet de leur action dépasse la stricte obligation de représentation syndicale prévue dans le Code du travail. Mais chez les Métallos, comme dans la plupart des organisations syndicales dignes de ce nom, c'est un devoir de le faire.

UN EFFET AU-DELÀ DU MILIEU DE TRAVAIL

L'effet syndical va au-delà de l'unité d'accréditation. On tire tou.te.s les travailleur.euse.s vers le haut, syndiqué.e.s ou pas.

Lorsqu'un secteur industriel est fortement syndiqué, les entreprises non syndiquées du même domaine d'activité ont tendance à ajuster les conditions de travail à celles des entreprises syndiquées. Ce phénomène est également observable au sein

2. Calculs FTQ à partir de : Statistique Canada, *Salaires des employés selon la permanence de l'emploi et la couverture syndicale, données annuelles*, tableau 14-10-0066-01, 27 janvier 2025, en ligne : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410006601

3. Zachary Parolin et Tom Vanheuvelen, « The Cumulative Advantage of a Unionized Career for Lifetime Earnings », *ILR Review, Sage Publications Inc.,* 2022, PDF, en ligne : https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/general/workcenter/Cumulative-Advantage-Unionized-Career-For-Lifetime-Earnings.pdf (consulté le 10 octobre 2025).

4. Institut de la statistique du Québec, *Portrait de l'emploi syndiqué et non syndiqué au Québec*, 24 avril 2025, en ligne : https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/portrait-emploi-syndique-et-non-syndique-quebec (consulté le 10 octobre 2025).

d'une même région lorsque la densité syndicale est importante, peu importe le secteur d'activité.

Il suffit de penser aux conditions de travail offertes dans les mines non syndiquées en Abitibi ou encore dans les alumineries non syndiquées à Deschambault, Grande-Baie ou Sept-Îles. Les syndicats établissent un *pattern* par leurs négociations, et les avantages négociés sont ensuite accordés plus largement dans l'industrie. Notons toutefois que cette logique vaut surtout pour la rémunération. Ces travailleur.euse.s non syndiqué.e.s profitent certes des avantages négociés par les syndicats, mais ils et elles ne bénéficient pas de la protection contre l'arbitraire des patron.ne.s ni du soutien en matière de santé et sécurité. Il n'y a rien de mieux que la vraie syndicalisation.

Le Syndicat des Métallos poursuit ses revendications pour que les travailleur.euse.s migrant.e.s voient leurs droits respectés. On voit ici le métallo Fabrice Ralison, chez Soucy Baron à Saint-Jérôme, qui participe à la campagne contre les permis fermés et pour la reconnaissance des droits des travailleur.euse.s migrant.e.s.

Le représentant syndical Martin Courville a pris sa retraite en juin dernier, après 30 ans de service au sein des Métallos. Il a défendu fièrement les membres jusqu'à la fin, contrat après contrat, allant toujours chercher le maximum en travaillant main dans la main avec les comités de négociations.

Une recherche récente portant sur le marché du travail américain confirme l'effet de la syndicalisation. Lorsqu'une entreprise est syndiquée, les autres entreprises du même secteur ont tendance à ajuster leurs politiques salariales pour limiter les « risques » de syndicalisation des travailleur.euse.s. Cela se traduit donc par des hausses de salaire et des « politiques financières corporatives moins conservatrices[5] », c'est-à-dire une plus grande redistribution des bénéfices aux travailleur.euse.s.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LA SOCIÉTÉ

À l'échelle de la société, la présence syndicale a tendance à réduire les inégalités de revenus entre les citoyen.ne.s, et ce, non seulement en raison de l'impact direct des syndicats sur les milieux syndiqués, mais aussi de leur influence sur l'ensemble des politiques publiques.

Une étude de l'Organisation internationale du Travail (OIT) citée par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) conclut d'ailleurs qu'une « forte présence syndicale participe à la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire favorable à un meilleur partage des richesses. Cela s'explique principalement en raison de la capacité qu'ont les syndicats à négocier de meilleures conditions de travail pour l'ensemble des salarié.e.s, de réduire

5. DuckKi Cho et Lyungmae Choi, « Shadow union in local labor markets and corporate financing policies », *Journal of Corporate Finance*, vol. 89, décembre 2024, 102644, p. 23, PDF Elsevier), en ligne : https://doi.org/10.1016/j.jcorpfin.2024.102644 (consulté le 10 octobre 2025).

La nouvelle présidente de la SL 8922 qui représente quelque 12 000 agent.e.s de sécurité au Québec, Johanne Richard, qui succède à Vincent Boily. Ce dernier a été embauché comme représentant syndical en juin dernier.

les écarts de revenus internes aux entreprises et de faire la promotion de politiques sociales redistributives[6] ».

C'est aussi ce qu'on observe au Canada lorsqu'on analyse les inégalités et le niveau de présence syndicale selon les provinces. On constate « le rôle important du syndicalisme dans la réduction des inégalités à long terme[7] ». De plus, « les syndiqués canadiens, comparés à leurs homologues non syndiqués, soutiennent davantage la redistribution et les partis politiques la prônant[8] ». Rappelons que le Québec est la province qui affiche le taux de présence syndicale le plus élevé au Canada, soit 39,5 %, comparativement à 30,2 % au Canada, 26,1 % en Ontario et 11,1 % aux États-Unis[9].

Les États-Unis ont connu un recul important de la présence syndicale au cours des dernières décennies, notamment en raison de l'adoption par plusieurs États américains de

6. International Labour Organization, « World of Work Report 2008. Income inequalities in the Age of Financial Globalization », p. 95, dans Philippe Hurteau, *Les syndicats nuisent-ils au Québec ? Comment répondre à 10 questions sur les syndicats et l'économie*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2011, p. 20.

7. Rodney Haddow, « Do Unions Still Matter for Redistribution? Evidence from Canada's Provinces », Érudit, Revue *Relations industrielles*, 10 novembre 2021, vol. 76, nº 3, p. 484, en ligne : https://doi.org/10.7202/1083610ar (consulté le 17 octobre 2025).

8. *Loc. cit.*

9. Syndicalisme.com, *L'Union fait l'avenir. États généraux du syndicalisme*, Document de réflexion, mars 2025, PDF, en ligne : https://syndicalisme.com/wp-content/uploads/2025/03/document_de_reflexion_etats_generaux.pdf (consulté le 17 octobre 2025).

Une portion des fonds récoltés lors du tournoi de golf des Métallos, l'Omnium Guy-Farrell, a été versée au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. On voit ici le directeur sortant des Métallos Dominic Lemieux, le coordonnateur des Métallos pour la région Nord / Nord-Ouest Benoît Locas, et le retraité des Métallos Denis Trottier remettre le don aux représentantes du regroupement.

politiques dites de « right-to-work », qui rendent optionnel le paiement des cotisations syndicales, tout en obligeant le syndicat à défendre tou.te.s les travailleur.euse.s d'un milieu visé par une accréditation. De telles lois sont contraires à ce qu'on connaît ici, comme la « formule Rand » enchâssée dans le droit canadien depuis près de 80 ans et qui oblige le paiement des cotisations par tou.te.s ceux et celles qui profitent des avantages de la négociation et de la représentation syndicale.

Ainsi, le recul de la syndicalisation a été tel aux États-Unis, sous l'impulsion des lois antisyndicales, qu'on estime que 44 % de la forte croissance des inégalités de richesse au sein de la société américaine lui est attribuable[10].

Or, les recherches tendent de plus en plus à montrer qu'une société plus égalitaire, c'est aussi une société qui va mieux. Parmi les pays développés, les sociétés où les écarts de richesse sont moins importants fonctionnent systématiquement mieux : les enfants sont plus instruit.e.s, les citoyen.ne.s sont plus en santé et vivent plus longtemps, il y a moins de suicides, d'obésité, de criminalité, etc.[11]. Dans les pays où la plupart des citoyen.ne.s peuvent subvenir à leurs besoins de base, une meilleure redistribution de la richesse a plus d'effet sur le bien-être de la population qu'un accroissement de la richesse totale du pays.

Le rôle social des syndicats

Le bien-être des travailleur.euse.s ne s'arrête pas aux portes du boulot. Inflation, crise du logement, difficulté à trouver des places en garderie, coût des médicaments, faibles revenus de retraite… voilà autant de réalités économiques qui touchent non seulement les membres des syndicats, mais aussi l'ensemble des travailleur.euse.s et des citoyen.ne.s.

Les syndicats sont la force organisée que les travailleur.euse.s se sont donnée pour intervenir non seulement à l'échelle de leur milieu de travail, mais aussi dans la société. Ils sont le moyen que les travailleur.euse.s se donnent collectivement pour améliorer leurs revenus, défendre leurs droits, veiller à leurs intérêts.

10. T. Kristol, Y. Cohen, « The causes of rising wage inequality: the race between institutions and technology », par. 15(1), dans J. Paul Leigh et Bozhidar Chakalov, *op. cit*., note 1, à la page 2.

11. Richard Wilkinson et Kate Pickett, *L'égalité, c'est mieux. Pourquoi les écarts de richesses ruinent nos sociétés,* Montréal, Éditions Écosociété, 2013.

Les délégué.e.s de la section locale 206G chez Owens Illinois lors de la dernière rencontre des militant.e.s de la région de Montréal : David Desjardins (président), Éric Dumas, Michel Arseneault, Élise Laberge (vice-présidente) et Ginette Dubé.

Le filet social québécois est le résultat de décennies de revendications syndicales, souvent de concert avec d'autres acteur.trice.s de la société civile, comme les groupes populaires et communautaires. Assurance-emploi, assurance maladie, régime des rentes et régime de pension, allocations familiales, éducation gratuite pour tou.te.s, congés parentaux, garderie et CPE, équité salariale, salaire minimum, mécanismes de prévention en santé et sécurité, régime d'indemnisation des accidenté.e.s du travail, etc. Avec leurs allié.e.s, les syndicats ont livré les luttes qui ont mené à ces avancées sociales.

Le chargé de projet sur le travail migrant Mouloud Idir et le représentant syndical Alexandre Lebrun-Picard lors de leur visite à l'usine Sivaco à Marieville, en Montérégie.

Réuni.e.s à Mont-Tremblant en septembre, plusieurs dizaines de jeunes Métallos provenant de partout au Québec ont plongé au cœur des grands enjeux syndicaux : États généraux du syndicalisme, santé et sécurité, recrutement, montée de la droite, équilibre travail-famille et engagement syndical.

AVANCÉES RÉCENTES AUX COULEURS MÉTALLOS

Au cours des dernières années, les Métallos ont été très actif.ve.s pour inciter les hommes et les femmes politiques à adopter des politiques publiques favorables aux travailleur.euse.s.

Rencontres avec les députés.e.s, manifestations à Québec et à Ottawa, contestations devant les tribunaux, interventions dans les médias, signatures de pétitions… Voilà autant de moyens d'action auxquels nous avons eu recours et qui dépassent le cadre de la négociation collective. C'est précisément le genre de mesures pour lesquelles le gouvernement voudrait restreindre l'utilisation des cotisations syndicales.

Deux fiers représentants de l'Organisation des retraité.e.s des Métallos (ORME), Benoît Boulet et Pierre Arseneau, accompagnés du coordonnateur des Métallos pour la région Nord / Nord-Ouest, Benoît Locas, lors de la manifestation de février dernier pour la santé et sécurité dans le secteur de la signalisation routière.

Pourtant, c'est avec les cotisations des membres que des militant.e.s ont pu mener la campagne pour une meilleure protection des retraites en cas de faillites d'entreprise, ce qui a entraîné l'adoption d'une loi en ce sens, dont bénéficient tou.te.s les Canadien.ne.s qui ont un régime de retraite à prestations déterminées, syndiqué.e.s ou non.

Lorsque nous avons défendu les retraité.e.s de Cliffs pour qu'ils et elles obtiennent leur dû devant les tribunaux, nous étions certainement en dehors de nos obligations prévues au Code du travail. Mais nous honorions le contrat moral qui nous lie à nos membres, actuel.le.s, passé.e.s et futur.e.s. Voilà une autre dépense que le gouvernement voudrait limiter.

C'est aussi avec l'argent des cotisations et un fort engagement de la part des militant.e.s métallos partout au Québec qu'on a pu sensibiliser les Québécois.e.s à l'importance d'une consigne pour favoriser le recyclage du verre. On l'a fait pour nos membres chez Owens Illinois, dont les emplois sont menacés par le faible approvisionnement en verre recyclé, mais aussi parce que comme citoyen.ne.s, on croit que c'est meilleur pour l'environnement. On est loin de notre convention collective ici. Et pourtant, on fait avancer les choses pour le mieux.

Lorsque plusieurs de nos milieux de travail luttaient au cas par cas contre des clauses « orphelin » dans les régimes de retraite, on a choisi de revendiquer plus largement une loi pour interdire de telles discriminations envers les futur.e.s travailleur.euse.s. Là encore, ça dépassait le cadre de chacune des négociations. Mais nous savons que les lois ont un impact sur la réalité de nos milieux de travail. Nous revendiquons intelligemment, dans nos milieux de travail, comme dans l'ensemble de la société.

Au cours des dernières années, les Métallos ont aussi déployé des énergies pour améliorer la réforme en santé et sécurité, afin qu'elle permette la prévention pour tou.te.s. Encore une fois, on ne s'est pas contenté.e.s de négocier des mécanismes dans chacune de nos conventions collectives : on sait que l'encadrement législatif et réglementaire a un impact sur ce qui se passe dans tous les milieux de travail.

ÉTATS GÉNÉRAUX DU SYNDICALISME

L'attaque frontale contre le mouvement syndical, dissimulée sous de faux motifs, vise en fait à affaiblir la voix des travailleur.euse.s, à museler leur capacité d'aller chercher de meilleures conditions, et à faire pencher la balance des politiques sociales du côté des plus riches.

Cette attaque survient alors que le mouvement syndical est engagé dans

Une solide délégation des Métallos du Québec a participé au Rassemblement national des Métallos autochtones à Winnipeg, en juillet dernier.

la démarche des États généraux du syndicalisme. Cette réflexion de fond, sur le thème « L'union fait l'avenir », porte sur les approches syndicales pour mieux répondre aux attentes des travailleur.euse.s et pour renforcer leur pouvoir d'action devant les nouvelles réalités du monde du travail.

Au total, neuf organisations syndicales, dont notre centrale, la FTQ, participent à l'exercice qui a commencé au printemps dernier et qui s'échelonnera jusqu'en 2027.

Il sera notamment question du rôle du syndicalisme québécois dans la société, du rapport de force syndical pour améliorer les conditions de travail, des lois qui régissent les relations de travail au Québec et des droits syndicaux menacés, du rôle politique des syndicats, de la représentativité et du sentiment d'appartenance, des relations entre les différents syndicats et de la lutte contre la discrimination.

Alors que les forces conservatrices cherchent à bâillonner le mouvement syndical, celui-ci s'organise pour encore mieux défendre les travailleur.euse.s du Québec, et faire entendre son point de vue haut et fort.

Consultation sur les États généraux du syndicalisme

Des centaines de métallos ont participé à la consultation des États généraux du syndicalisme lors des dernières rencontres régionales, au printemps 2025, ainsi qu'au cours du Forum des jeunes qui s'est tenu en septembre.

Les participant.e.s ont souligné que les syndicats demeurent des acteurs essentiels de justice sociale. Leur action dépasse largement les conventions collectives : ils contribuent à améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population, notamment par les congés parentaux, la santé et sécurité du travail ou encore les normes minimales. Les délégué.e.s soulignent le rôle du syndicat comme rempart contre les abus des patron.ne.s, comme moyen de se faire entendre et comme catalyseur de solidarité.

Toutefois, plusieurs constatent que cette contribution sociale est mal comprise dans le débat public, et parfois aussi des membres. Les participant.e.s ont insisté sur l'importance de mieux faire connaître l'action syndicale auprès des membres et de les consulter davantage.

La question de l'image revient avec insistance. Les participant.e.s dénoncent la désinformation médiatique et l'érosion du discours collectif au profit de l'individualisme. Beaucoup estiment qu'il faut investir davantage dans la communication et l'éducation populaire : raconter nos victoires, expliquer nos luttes, montrer la pertinence du syndicalisme d'aujourd'hui, etc.

La présidente de la FTQ, Magali Picard, lors du lancement de la démarche des États généraux du syndicalisme en mars dernier.

Sur le terrain, la mobilisation constitue un défi. La participation aux assemblées est en baisse. On réclame un syndicalisme plus proche de la base, centré sur les enjeux concrets du travail : salaires, sécurité, respect. Le renouvellement des approches de formation et des outils de communication apparaît essentiel pour redonner le goût de l'engagement.

Le contexte politique et économique est perçu comme de plus en plus hostile : montée de la droite, lois restrictives sur le droit de grève, privatisation partielle de l'électricité, affaiblissement de la santé et sécurité, inflation et précarisation des emplois… Plusieurs y voient un appel à resserrer les rangs, à reconstruire un front syndical uni capable de peser dans le débat public. L'unité intersyndicale ressort comme un souhait fort, au-delà des affiliations.

Les discussions ont aussi mis en lumière des enjeux précis, comme les droits des travailleur.euse.s migrant.e.s, les effets de la technologie sur l'emploi ainsi que les tensions liées au maraudage.

Enfin, la relation avec le politique divise : si certain.e.s jugent nécessaire d'entretenir des liens pour influencer, d'autres insistent sur l'indépendance syndicale. Précisons que ces consultations se sont déroulées avant la dernière phase d'attaques antitravailleur.euse.s et antisyndicales du gouvernement de la CAQ.

La force du nombre

On entend toutes sortes de discours de haine sur les syndicats. Nous ne les reprendrons pas ici, ils prennent déjà bien assez de place dans les médias et sur les médias sociaux.

S'il y a tant de calomnies, de mépris et de critiques, c'est parce qu'on réussit et que notre action donne des résultats. Les syndicats portent la voix des travailleur.euse.s. Ils obligent les gouvernements et les patron.ne.s à prendre en compte leurs intérêts. Ils exigent une juste part pour ceux et celles qui produisent de la richesse et assurent des services. Ils luttent contre les inégalités et l'enrichissement des plus riches.

On dérange les puissant.e.s.

Ceux-ci et celles-ci ont les moyens de se faire entendre des politicien.ne.s et des médias, et voudraient priver les travailleur.euse.s de leurs propres moyens de se faire entendre.

Mais nous avons la force du nombre. Nous savons tout le bien que nous faisons, dans nos milieux de travail comme dans l'ensemble de la société. Faisons entendre notre voix, soyons fier.ère.s et n'hésitons pas à répliquer à ceux et celles qui voudraient nous faire taire.

Des milliers de femmes ont marché fièrement à Québec à l'occasion de la Marche mondiale des femmes, 30 ans après la grande Marche du pain et des roses de 1995. Plusieurs syndicalistes étaient du nombre pour réclamer un monde sans pauvreté, sans violence et pour la justice climatique. C'est une mobilisation inspirante qui démontre toute la force de la solidarité féministe et syndicale! On voit ici la militante Janie Pelletier, de la SL 9700 à l'aluminerie de Bécancour.

CHAPITRE 3

UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INSTABLE

Les dernières années ont été très difficiles pour l'économie. Après la pandémie et la pénurie de main-d'œuvre qui s'est aggravée, voilà maintenant que la crise des tarifs de l'administration américaine accroît l'incertitude tant au Québec qu'au Canada.

Depuis la réélection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, les annonces de tarifs sur nos produits exportés au sud de la frontière se multiplient. Les métallos travaillent dans beaucoup de secteurs touchés, visés ou menacés par ces tarifs : l'acier, l'aluminium, le cuivre, le bois, les pièces d'automobiles, l'ensemble du secteur manufacturier, etc. Nous, Métallos, figurons parmi les plus touché.e.s par ces tarifs, puisque nous nous retrouvons dans la plupart des secteurs visés.

Plus de 70 métallos provenant des différentes sections locales partout au Québec ont participé à une rencontre d'urgence sur les tarifs le 28 février dernier avec François-Philippe Champagne, qui était alors ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Le président international des Métallos, Dave McCall, et le directeur canadien des Métallos, Marty Warren, ont aussi assisté à l'échange par visioconférence. Le ministre Champagne et le directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, ont par la suite donné une conférence de presse commune pour demander une réplique forte et unie devant les tarifs américains.

La valse des tarifs

SUR TOUS NOS PRODUITS

Au début février 2025, le président américain a annoncé une taxe de 25 % sur tout ce qu'on exporte aux États-Unis, en vigueur au début mars. Mais deux jours après, il a changé d'idée, et les biens certifiés conformes à l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (l'ACEUM, qui remplace l'ALÉNA) en ont été exemptés.

Plusieurs entreprises canadiennes se sont dépêchées d'obtenir leur certification de conformité à l'ACEUM. Résultat, selon le Census Bureau des États-Unis : en mai, 91 % de nos produits vendus à nos voisins du Sud étaient exemptés de tarifs[1]. Il reste à voir si cette tendance se maintiendra à long terme.

En août, l'administration Trump en a rajouté une couche et a augmenté ces tarifs sur les exportations canadiennes à 35 %, mais, encore une fois, les produits conformes à l'ACEUM n'étaient pas visés.

En octobre, le président américain est revenu à la charge avec un 10 % additionnel, portant le tarif à 45 % sur les biens qui ne sont pas couverts par l'ACEUM). Il justifiait cette annonce en dénonçant une publicité du gouvernement de l'Ontario.

L'ACIER ET L'ALUMINIUM DANS LE COLLIMATEUR

À la mi-mars, l'administration américaine a imposé des tarifs de 25 % sur toutes les importations d'acier et d'aluminium, peu importe le pays de provenance. Ce taux est passé à 50 % au début juin.

Il s'agit d'un élément qui aura des conséquences sur bon nombre d'entreprises où travaillent des métallos dans l'acier au Canada et dans l'aluminium au Québec.

Les deux secteurs ne sont toutefois pas dans la même situation. L'industrie de

1. Nathan Janzen, « Les exportations canadiennes restent faibles en mai, mais le soutien de l'ACEUM demeure efficace », Banque Royale du Canada, 3 juillet 2025, en ligne : https://www.rbc.com/fr/leadership-avise/recherche-economique/perspectives-vedettes/les-exportations-canadiennes-restent-faibles-en-mai-mais-le-soutien-de-laceum-demeure-efficace/ (consulté le 3 octobre 2025).

Des électriciens nouvellement formés à l'usine de Contrecœur-Est d'ArcelorMittal. Les secteurs de l'acier et de l'aluminium sont visés par des tarifs américains de 25 %. Les Métallos ont multiplié les interventions en faveur du soutien aux emplois, de mesures plus vigoureuses de protection contre le dumping, et de l'utilisation de matériaux d'ici dans les projets financés par les différents paliers de gouvernement.

La délégation Métallos au sommet «Pour vivre de la forêt», organisé par les quatre organisations syndicales représentant les travailleur.euse.s du secteur. Des représentant.e.s Métallos de Chantiers Chibougamau, des travailleur.euse.s forestier. ère.s d'Arbec et de l'usine de Barrette-Chapais y étaient, avec le responsable du dossier chez les Métallos, Alexandre Fréchette, et le directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre, qui ont tous les deux fait des présentations lors du sommet qui a réuni plus de 200 intervenant.e.s lié.e.s à la forêt à Saguenay, le 20 mai dernier.

l'acier américaine est très développée et peut prendre le relais de la production canadienne. D'ailleurs, n'étant plus acheminé vers les États-Unis, une part de l'acier bon marché prend le chemin du Canada ; c'est ce qu'on appelle du « dumping ». Cela pose une menace supplémentaire à notre production nationale.

Pour l'aluminium, c'est un peu différent. Les États-Unis n'ont presque pas d'alumineries et ne produisent pas suffisamment d'électricité pour en construire beaucoup. Ainsi, les entreprises et les consommateur.trice.s américain.e.s paient surtout plus cher pour leurs importations d'aluminium. Le problème, c'est que pour les entreprises québécoises aussi, les prix de l'aluminium augmentent parce qu'ils sont basés sur les coûts de livraison dans le Midwest américain.

CUIVRE ET AUTOMOBILE

Le secteur de l'automobile canadien, particulièrement présent en Ontario, a aussi été visé par un tarif de 25 % en avril. En mai, cette taxe s'est étendue aux pièces d'automobiles fabriquées ailleurs qu'aux États-Unis (sauf celles protégées par l'ACEUM). C'est compliqué !

Des représentant.e.s des Métallos et de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN) ont visité conjointement l'affinerie CCR à Montréal-Est l'été dernier. Les deux organisations syndicales sont aussi intervenues ensemble sur la place publique pour demander que les emplois à Montréal-Est et à Rouyn-Noranda soient pris en compte dans le dossier de la fonderie Horne.

Or, le Québec fabrique des pièces d'automobiles. Certaines de ses usines sont d'ailleurs syndiquées avec les Métallos.

Le 1er août, c'était au tour du cuivre d'être la cible de tarifs de 25 %. Mais pas le concentré et le cuivre brut, ce qui semble exclure la production de l'affinerie de cuivre CCR de Montréal-Est. Par contre, les produits transformés sont taxés, alors la production québécoise n'est pas à l'abri de conséquences indirectes.

L'ÉTERNEL CONFLIT DU BOIS D'ŒUVRE

Même qui-vive du côté de l'industrie forestière : le conflit sur le bois d'œuvre perdure depuis 1981, malgré quelques petites périodes d'accalmie. Nos exportations de bois résineux étaient déjà taxées à 14,4 %.

En août, l'administration américaine a haussé les droits compensateurs et antidumping à 35,19 %, sous prétexte que l'on subventionne notre industrie au moyen du système d'attribution des lots de bois[2]. Ils sont ensuite passés à 45 % cet automne.

Incertitude et ralentissement

Tous ces tarifs, et même la seule menace de nouveaux tarifs, créent beaucoup d'incertitude et ralentissent l'économie.

Nos exportations vers les États-Unis ont chuté : en mai, on a exporté 24 % de moins qu'en février[3]. De façon générale, l'ensemble de nos exportations, tous pays confondus, a diminué de 10 %[4].

Les baisses sont particulièrement importantes dans la classe Fer, acier et ferro-alliages sous forme brute[5], avec une baisse de 39,9 %, ainsi que dans la classe Aluminium et alliages d'aluminium sous forme brute, avec une baisse de 37,7 %, en mai par rapport à février[6].

2. Julien Arsenault, « Droits sur le bois d'œuvre – Washington veut doubler le taux des producteurs d'ici », *La Presse*, 7 avril 2025, en ligne : https://www.lapresse.ca/affaires/2025-04-07/droits-sur-le-bois-d-oeuvre/washington-veut-doubler-le-taux-des-producteurs-d-ici.php (consulté le 3 octobre 2025).
3. Statistique Canada, *Commerce international de marchandises pour tous les pays et les principaux partenaires commerciaux, mensuel (x 1 000 000)*, tableau 12-10-001101, 4 septembre 2025, en ligne : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1210001101&cubeTimeFrame.startMonth=02&cubeTimeFrame.startYear=2025&cubeTimeFrame.endMonth=05&cubeTimeFrame.endYear=2025&referencePeriods=20250201%2C20250501 (consulté le 3 octobre 2025).
4. Statistique Canada, *Commerce international de marchandises par classification des produits, mensuel* (x 1 000 000), tableau 12-10-0163-01, 4 septembre 2025, en ligne : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/cv!recreate.action?pid=1210016301&selectedNodeIds=2D2,3D2,4D2,5D41,5D42,5D43&checkedLevels=0D1,4D1&refPeriods=20250201,20250501&dimensionLayouts=layout2,layout2,layout2,layout2,layout3,layout2&vectorDisplay=false (consulté le 6 octobre 2025).
5. Statistique Canada, *Variante du SCPAN Canada 2017 version 1.0 - Comptes d'importation et d'exportation de marchandises*, 18 juillet 2018, en ligne : https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=817415&CVD=817469&CPV=311&CST=01012017&CLV=3&MLV=6 (consulté le 6 octobre 2025).
6. *Loc. cit.*

Une travailleuse manipule de l'or, un des métaux extraits des anodes de cuivre à l'affinerie CCR de Montréal-Est. Les importations de cuivre transformé ont été la cible des tarifs de 25 % imposés par le gouvernement américain au cours de l'été.

DANS NOS USINES

Dans plusieurs de nos milieux de travail, la nervosité est palpable. Les activités ont ralenti, des investissements sont mis sur pause, les stocks s'accumulent dans les cours des usines…

Quelques sections locales ont conclu des ententes de temps partagé afin de diminuer les heures de travail, en compensant la perte avec des prestations d'assurance-emploi, plutôt que de mettre à pied les dernier.ère.s arrivé.e.s.

Il y a quand même eu des mises à pied chez Infasco et, pour une durée limitée, chez Sivaco. La troisième entreprise du groupe Heico au Québec, Galvano, a même fermé ses portes, ce qui a entraîné 28 pertes d'emploi. Chez Manac, quelques dizaines de mises à pied étaient envisagées cet automne, mais restaient incertaines. On note aussi des mises à pied chez Soucy Baron à Saint-Jérôme et chez Syncreon à Terrebonne, qui fournissent des pièces à des compagnies qui exportent une part importante de leurs produits aux États-Unis.

En mars, quand les tarifs de 25 % sur l'aluminium ont frappé, on a craint la fermeture de l'usine de tiges d'aluminium Alubar, à Bécancour (SL 9700-01). La veille de leur entrée en vigueur, la direction a annoncé un arrêt de la production pour le jour suivant. Le lendemain, la compagnie brésilienne a prétendu que ce n'était qu'une journée d'entretien prévue au calendrier. Cet épisode illustre bien à quel point les tarifs rendent plusieurs acteurs du milieu nerveux.

Le président de la SL 9598, Ese Estime, qui représente les Métallos de Nortek à Anjou, est intervenu lors de la rencontre d'urgence sur les tarifs avec le ministre François-Philippe Champagne. Une grande part de la production de cette usine est habituellement acheminée aux États-Unis ; les commandes ont commencé à se faire plus rares dès novembre et se sont mises à décliner davantage depuis l'annonce des tarifs. Les travailleur.euse.s de l'usine participent au programme de travail partagé de l'assurance-emploi, qui permet de réduire le temps de travail de tou.te.s les salarié.e.s et de compenser une partie du manque à gagner.

Les entreprises québécoises nagent en pleine incertitude. Chacune essaie de voir à quel point elle est exposée à la menace des tarifs américains, sonde ses clients sur leur capacité à payer plus cher, accumule des stocks dans sa cour arrière et cherche de nouveaux marchés au Canada ou à l'international.

La politique tarifaire américaine entraîne une augmentation du dumping sur le marché canadien. En effet, comme les tarifs sur l'acier, l'aluminium et d'autres produits s'appliquent à tout le monde, certains pays tentent d'écouler sur le marché

Le président de la section locale 730 chez Soucy Baron, Pascal Bélair, accompagné d'un métallo travailleur migrant temporaire, participait en mai dernier au Chantier de réflexion sur le travail migrant organisé par la FTQ. La section locale 930 est aussi frappée par les tarifs, et des mises à pied ont eu lieu en raison de la politique commerciale américaine.

canadien ce qu'ils n'écoulent plus sur le marché américain. Le commerce, c'est comme une rivière qui cherche à affluer : en présence d'un barrage, elle trouvera le moyen de se déverser ailleurs.

Pour l'heure, la politique tarifaire américaine n'a pas entraîné de pertes massives d'emploi chez les Métallos. Mais l'anxiété se fait sentir.

Il faut se rappeler que les citoyen.ne.s américain.e.s aussi sont stressé.e.s. Ce sont les gens qui importent ces biens qui paient ces tarifs, soit les entreprises et les consommateur.trice.s américain.e.s, pas nous. En fin de compte, c'est une taxe sur la consommation américaine pour forcer le déplacement de la production de certains biens aux États-Unis.

Ce que nous revendiquons

Le Syndicat des Métallos est intervenu publiquement et auprès des gouvernements pour dénoncer ces tarifs, et protéger les emplois et les communautés.

D'UNE SEULE VOIX

Les Métallos des États-Unis, du Canada et du Québec ont fait front commun contre ces tarifs. Réagissant à l'annonce des tarifs sur l'acier et l'aluminium, le Syndicat des Métallos a condamné fermement la mesure : « Le Canada n'est pas le problème, et ces tarifs ne feront que nuire aux travailleur.euse.s des deux côtés de la frontière. Au lieu de guerres commerciales irresponsables, nous avons besoin de politiques qui renforcent le secteur manufacturier et protègent les bons emplois dans les deux pays », déclarait dans un communiqué au début février le président international des Métallos, Dave McCall.

Au Canada, les Métallos ont réclamé des contre-tarifs, du soutien aux travailleur.euse.s touché.e.s, la lutte au dumping ainsi que des politiques claires d'achat canadien dans les projets d'infrastructures publiques.

Dominic Lemieux et Nicolas Lapierre ont multiplié les interventions dans les médias pour dénoncer les tarifs, et donner le point de vue du Syndicat sur la riposte ainsi que sur la façon dont les gouvernements du Québec et du Canada parent les coups. Systématiquement, ils ont demandé de tenir compte non seulement des entreprises, mais également des travailleur.euse.s touché.e.s par cette guerre tarifaire.

La délégation Métallos, bien visible et audible, lors du Congrès international des Métallos qui se tenait en avril aux États-Unis. Les Métallos du Québec, dont le président de la SL 9700 chez ABI, Éric Drolet, et l'adjoint au directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre, se sont fait entendre au micro pour décrire les contrecoups des tarifs de Trump sur leurs milieux de travail, et souligner que les travailleur.euse.s du Québec, du Canada et des États-Unis devaient rester solidaires.

Le président de la SL 9471 chez Manac en Beauce, Régis Fortin. Celui-ci a enfin obtenu en janvier dernier le droit à la réintégration, alors que l'entreprise l'avait congédié peu après son élection. Une entente a mis fin à une longue saga juridique.

Les directeurs des Métallos du Canada lors du Congrès international en avril dernier : le directeur du District 3 dans l'Ouest canadien, Scott Lunny, le directeur canadien, Marty Warren, le directeur du District 5 (jusqu'en mai), Dominic Lemieux, et le directeur du District 6, Kevon Stewart.

CONTRE LE DUMPING

Le Syndicat des Métallos était déjà actif devant les tribunaux commerciaux pour contrecarrer le dumping sur le marché canadien, notamment dans le secteur de l'acier. Avec la politique tarifaire américaine, on craint une augmentation de cette pratique au Canada.

C'est pourquoi nous avons demandé au gouvernement canadien, et ce, dès le début de la crise, de resserrer les mesures antidumping. En juin, Ottawa a fait une timide annonce qui nous a laissé.e.s sur notre faim. En effet, on n'y limitait pas suffisamment les importations d'acier, et on laissait la porte ouverte au dumping de produits de l'acier provenant de pays avec lesquels le Canada a un accord de libre-échange (ce qui correspond environ aux deux tiers des importations).

À la suite de nos représentations, le gouvernement Carney a corrigé le tir en juillet, avec un quota d'importation de 50 % par rapport à 2024 pour les pays sans accord de libre-échange, et de valeur égale ou inférieure au volume de 2024 pour les pays avec lesquels il existe un accord. Au-delà de ces quotas, une taxe de 50 % est imposée, et une taxe de 25 % s'applique sur les produits qui contiennent de l'acier chinois

Nicolas Lapierre a pris la parole au sujet de la résolution sur le commerce lors du Congrès international des Métallos en avril : « Le problème, ce n'est pas le Canada ni les États-Unis, et encore moins les travailleur.euse.s de ces deux pays. Au-delà de l'administration américaine, j'ai rencontré cette semaine des êtres humains extraordinaires, qui comprennent que nous sommes UNE économie intégrée, et que ça doit continuer comme ça », a-t-il fait valoir.

(mesure qui pourrait être étendue à l'aluminium)[7].

Le premier ministre canadien a fait cette annonce dans une usine d'acier syndiquée Métallos en Ontario, avant de rencontrer notre direction canadienne.

ACHETER CANADIEN

Le gouvernement canadien a aussi annoncé que ses politiques d'approvisionnement privilégieraient les matériaux canadiens pour les projets d'infrastructures publiques. C'est quelque chose qu'on revendiquait depuis longtemps, notamment lors de rencontres avec des élu.e.s à Ottawa.

Pour l'instant, cette mesure concerne surtout les produits de l'acier et du bois. Espérons qu'elle deviendra la norme dans tous les secteurs…

Le principe de l'achat canadien, c'est aussi bon pour l'environnement. Les matières produites ici génèrent moins de gaz à effet de serre en raison de notre électricité propre

Le président de la SL 8644 chez Chantiers Chibougamau, Bruno Boutin, faisait son rapport lors de la dernière rencontre régionale à Val-Jalbert.

et de nos normes environnementales. C'est d'autant plus vrai que l'approvisionnement national entraîne un niveau moindre de gaz à effet de serre lors du transport des matériaux.

Depuis plusieurs années, le Syndicat des Métallos demande un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, pour taxer (dès leur entrée au pays) les produits qui génèrent davantage de gaz à effet de serre et qui ne font pas l'objet des mêmes politiques environnementales que celles en vigueur ici. L'Europe aura un tel mécanisme d'ici 2026. Au milieu de tous ces bouleversements commerciaux, c'est une idée qui gagnera à être mieux mise de l'avant, notamment pour préserver l'avantage concurrentiel de nos industries nationales.

AMÉLIORER L'ASSURANCE-EMPLOI

Les gouvernements ont mis en place différentes mesures pour aider les entreprises à diversifier leurs marchés. Cependant, l'aide aux travailleur.euse.s touché.e.s se fait plus timide.

Le coordonnateur de la région Nord / Nord-Ouest, Benoît Locas, suit de près l'évolution de l'assurance-emploi pour les Métallos et agit comme référence pour ses collègues en la matière. On le voit ici avec l'adjointe Josée Simard en septembre lors du tournoi de golf des Métallos, l'omnium Guy-Farrell, qu'ils ont organisé ensemble avec brio.

Du côté de l'assurance-emploi, des mesures temporaires ont été annoncées, pour la plupart jusqu'en octobre 2025, et ont ensuite été reconduites jusqu'en avril 2026. Ainsi, le délai de carence de deux semaines a été levé, et les indemnités de départ ne comptent pas dans le calcul de l'assurance-emploi, le tout de façon temporaire. L'accès à l'assurance-emploi a également été facilité jusqu'en octobre en fonction du taux de chômage régional ; cette mesure n'a toutefois pas été reconduite après octobre 2025.

Notons aussi un allongement de la période de prestations de 20 semaines pour les travailleur.euse.s « de longue date » (ce qui exclut notamment les travailleur.euse.s saisonnier.ère.s et les personnes qui demandent plus souvent de l'assurance-emploi). Cet allongement des prestations est d'une durée limitée, et la date d'échéance n'était pas connue au moment d'écrire ces lignes.

Quelque 70 métallos ont assisté à la rencontre d'urgence sur les tarifs le 28 février avec le ministre François-Philippe Champagne.

7. William Pellerin, Jonathan O'Hara, Jamie M. Wilks, Dr A. Neil Campbell, Marc McLaren-Caux, Philip Kariam, Kathleen Wang, Jan M. Nitoslawski, Tayler Farrell, Gray Morfopoulos et Brigid Martin, avec la collab. de William Pellerin, Jonathan O'Hara et Jamie M. Wilks, « Le gouvernement du Canada impose d'autres mesures tarifaires sur les importations de l'acier », Bulletin sur le commerce international, McMillan, 23 juillet 2025, en ligne : https://mcmillan.ca/fr/perspectives/publications/le-gouvernement-du-canada-impose-dautres-mesures-tarifaires-sur-les-importations-de-lacier/ (consulté le 6 octobre 2025).

Le président de la section locale 6839 chez Infasco, Pierre Piedalue. Les travailleur.euse.s de l'usine de Marieville, qui appartient au groupe Heico, ont été lourdement frappé.e.s par la politique tarifaire américaine.

Lors d'une mission organisée en septembre par le Fonds humanitaire des Métallos, une délégation de syndicalistes mexicain.e.s a rencontré des représentant.e.s des sections locales d'ArcelorMittal du secteur de l'acier en Montérégie et à Montréal. Il a été question de la politique tarifaire américaine, de l'éventuelle révision de l'ACEUM, des luttes syndicales récentes chez ArcelorMittal au Mexique et au Québec, et de la problématique du dumping de l'acier.

Ces changements restent toutefois superficiels et temporaires.

Les centrales syndicales et le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) en demandent davantage pour assurer un meilleur filet social, soit un seuil universel de 420 heures pour avoir accès à l'assurance-emploi, un accès plus facile pour les femmes qui perdent leur emploi après un congé de maternité, des prestations plus importantes et un seuil minimal de 500 $ par semaine[8].

De plus, le CNC demande de mieux soutenir les travailleur.euse.s saisonnier.ère.s et de faire passer le congé pour proches aidant.e.s de 15 à 26 semaines.

TEMPS PARTAGÉ ET SOUTIEN À L'EMPLOI

Le ralentissement économique peut réduire la pénurie de main-d'œuvre, mais c'est temporaire. Le grand défi des entreprises, c'est de garder leurs travailleur.euse.s. Et le défi des travailleur.euse.s, c'est de payer leur épicerie !

Parmi les mesures gouvernementales, on salue les améliorations au programme de temps partagé de l'assurance-emploi, avec la période maximale de durée du programme qui est passée de 38 à 76 semaines. Mais là encore, c'est temporaire… jusqu'en mars 2026[9].

Les Métallos demandent des mesures de soutien aux travailleur.euse.s pour faciliter leur maintien sur le marché du travail directement, et pas seulement par le truchement de l'assurance-emploi. On peut penser à un programme qui s'inscrirait dans le même esprit que la subvention salariale aux entreprises pendant la pandémie.

En septembre, le gouvernement a annoncé le transfert d'enveloppes aux provinces pour soutenir le recyclage et la formation des travailleur.euse.s, mais on ne sait pas encore comment ces fonds seront utilisés[10].

Quoi qu'il en soit, la période actuelle de changements technologiques importants est propice à la formation des travailleur.euse.s.

UNE GUERRE COMMERCIALE NÉFASTE

Quelle que soit l'issue de la négociation entre les États-Unis et le Canada, la période trouble qui

Le président de la section locale 9399, Hugo Landry, représentant les travailleur.euse.s de la tréfilerie d'ArcelorMittal sur la rue Saint-Patrick à Montréal, a fait visiter l'usine à trois représentants de syndicats mexicains, soit Marco Antonio Chávez Cárdenas et Miguel Angel Villalobos Chávez, du syndicat Los Mineros (ArcelorMittal Lázaro Cárdenas) et Eladio de la Cruz Chavarriá, du Frente Auténtico del Trabajo (secteur automobile). À l'occasion de la mission organisée par le Fonds humanitaire des Métallos, la délégation mexicaine a rencontré des représentant.e.s des sections locales d'ArcelorMittal du secteur de l'acier en Montérégie et à Montréal.

assombrit le commerce international ne fait que commencer. Et notre économie, si intégrée à celle des États-Unis, va en souffrir.

L'ACEUM, signé en 2020 par Donald Trump lui-même lors de son premier mandat et en vigueur jusqu'en 2036, doit toutefois faire l'objet d'une révision de son fonctionnement après 6 ans, soit en 2026. C'est précisément cet accord qui met une part importante de nos exportations à l'abri des tarifs généraux de l'administration américaine. Il sera important de garder en tête qu'il s'agit d'une simple révision et non d'une renégociation complète. Nos gouvernements devront éviter de céder à une logique de concessions dans ce processus de révision.

Le Syndicat des Métallos poursuivra ses représentations pour que les gouvernements ne soutiennent pas seulement les entreprises, mais aussi ceux et celles qui paient l'épicerie, l'hypothèque ou le loyer et qui envoient leurs enfants à l'école. Cette guerre commerciale, si elle dure, aura des conséquences sur les travailleur.euse.s des deux côtés de la frontière.

8. Conseil national des chômeurs et chômeuses, *Agir pour l'assurance-emploi,* Mémoire du Conseil national des chômeurs et chômeuses présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, août 2025, PDF, en ligne : https://www.lecnc.com/wp-content/uploads/2025/07/ME%CC%81MOIRE-CNC-2025-COMITE%CC%81-FINANCES.pdf (consulté le 6 octobre 2025).

9. Gouvernement du Canada, « Programme de Travail partagé », 31 juillet 2025, en ligne : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage.html#h2.1 (consulté le 6 octobre 2025).

10. Premier ministre du Canada, « Une main-d'œuvre forte et confiante », 5 septembre 2025, en ligne : https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-dinformation/2025/09/05/premier-ministre-carney-annonce-de-nouvelles-mesures-visant (consulté le 6 octobre 2025).

Pour vivre de la forêt

L'industrie forestière se trouve à la croisée des chemins. La pression se fait sentir dans tous les sens sur ce secteur névralgique de l'économie pour plusieurs régions. Conflit du bois d'œuvre et tarifs américains, rareté de la ressource, coûts élevés de la fibre, manque de concertation avec les Premières Nations et conflits d'usage : tout va mal.

C'est pourquoi les syndicats représentant des travailleur.euse.s de la forêt et du bois (les Métallos, Unifor, la FTQ, la FIM-CSN et la CSD) ont organisé en mai dernier le sommet « Pour vivre de la forêt » à Saguenay. Deux cents personnes y ont participé : travailleur.euse.s, environnementalistes, expert.e.s, Premières Nations, représentant.e.s de l'industrie, etc. La réflexion s'est articulée autour d'une voie de passage pour en assurer la pérennité.

Les solutions proposées reposaient sur quatre piliers :

- Une stratégie industrielle pour des emplois durables et de qualité ;
- Un aménagement forestier qui assure la pérennité des écosystèmes ;
- Un dialogue social constructif avec les partenaires du milieu forestier ;
- Une gouvernance efficace, responsable et régionale.

Le directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre, lors du point de presse à l'ouverture du sommet « Pour vivre de la forêt » en mai dernier à Saguenay. Il a défendu le même point de vue quelques jours plus tard, lors de la commission parlementaire sur le PL 97 réformant le régime forestier.

Les représentant.e.s de tous les syndicats du secteur forestier ont participé en septembre à une rencontre organisée par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, en compagnie d'autres intervenant.e.s en lien avec la forêt. Au terme de l'événement, les participant.e.s ont cosigné une déclaration commune demandant le retrait du PL 97 et un nouveau projet de réforme du régime forestier qui répondrait aux attentes des différentes parties prenantes.

PROJET DE LOI 97 : ON FONCE DANS UN MUR !

En juin, le directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre, a témoigné devant la commission parlementaire sur le projet de loi 97 visant à réformer le régime forestier. Son message était on ne peut plus clair : « On s'en va dans un mur ! »

On craint que ce projet de loi ne donne les clés de la forêt à l'industrie forestière, sans incitatifs ni obligations quant à la transformation accrue de la ressource ou à un meilleur aménagement forestier. Nicolas Lapierre a exhorté les député.e.s à sortir du paradigme où on exploite la forêt pour faire principalement du deux-par-quatre, exporté avec les soubresauts des tarifs américains.

Le Syndicat des Métallos veut une vraie politique industrielle où il est question de la valeur ajoutée du bois, du bois d'ingénierie, du bois massif, de la construction préfabriquée, du bioraffinage, etc.

LA GUERRE COMMERCIALE CONTINUE

En août, les États-Unis ont fait grimper leurs tarifs sur le bois d'œuvre de 14,4 % à 35 % (en moyenne), sous prétexte qu'ils subventionnent notre industrie, une prétention plusieurs fois invalidée par les tribunaux commerciaux internationaux. Le gouvernement américain a lancé une enquête pour voir si nos importations de produits du bois menacent la « sécurité » américaine*. Celle-ci s'est soldée par l'annonce en septembre d'une surtaxe additionnelle de 10 % sur le bois d'œuvre est les produits transformés. Ainsi, les tarifs sur le bois d'œuvre s'établissent en moyenne à plus de 45 % tandis que les produits transformés, jusqu'ici épargnés, sont visés par des tarifs de 10 %.

Cet été, le gouvernement fédéral a annoncé un financement de 1,2 milliard de dollars pour soutenir notre industrie du bois, et plus précisément pour une transformation accrue du bois, une diversification des marchés et l'utilisation systématique du bois d'ici dans les projets de construction.

Le Syndicat des Métallos, de concert avec les autres syndicats du secteur, a salué cette mesure fédérale, et invite le gouvernement du Québec à emboîter le pas pour mettre en œuvre une vraie stratégie industrielle pour la forêt et la transformation du bois afin d'en maximiser la valeur ajoutée.

* The White House, « Addressing The Threat To National Security from Imports of Timber, Lumber », 1er mars 2025, en ligne : https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/2025/03/addressing-the-threat-to-national-security-from-imports-of-timber-lumber/ (consulté le 6 octobre 2025).

CHAPITRE 4

DANS NOTRE SYNDICAT

Au travers des soubresauts économiques et des montagnes russes que nous impose notre voisin américain, le Syndicat des Métallos poursuit son travail quotidien. Notre mission : obtenir le maximum pour nos membres, les accompagner dans leurs luttes, et les défendre contre l'arbitraire des patron.ne.s, les abus ou encore un environnement de travail déficient.

On continue d'aller chercher le maximum pour nos membres

Chaque année, des dizaines de contrats sont négociés dans nos différents syndicats locaux. Ils reflètent la mobilisation des membres, l'ampleur de leur rapport de force et la réalité économique des entreprises.

CONTRATS

Nous tenons à saluer l'engagement de tous les comités de négociation et de tou.te.s les exécutif.ve.s syndicaux et syndicales qui font un travail extraordinaire pour aller chercher le maximum pour leurs confrères et consœurs de travail.

Voici quelques exemples de contrats négociés cette année :

Soudo Technic

En janvier dernier, la soixantaine de métallos de Soudo Technic à Sept-Îles (SL 7065) ont accepté à l'unanimité un nouveau contrat de travail de trois ans. Les hausses salariales totalisent 18 %, dont 12 % dès la première année. Le contrat inclut aussi une clause de protection contre l'inflation. Ainsi, si le coût de la vie augmente plus que prévu, un rajustement sera effectué afin de préserver intégralement le pouvoir d'achat des travailleur.euse.s.

Ces clauses étaient populaires dans les années 1970, mais se sont faites beaucoup plus rares dans les dernières décennies. Avec l'importante hausse de l'inflation observée depuis la pandémie, de plus en plus de comités de négociation travaillent à les réintroduire dans les conventions collectives pour protéger les travailleur.euse.s contre les flambées du coût de la vie.

Manifestation contre le PL 89 devant l'Assemblée nationale. On y voit le militant Éric Lajeunesse de la SL 9238 chez General Dynamics et fier membre de la Nation Mohawk, ainsi que la consœur Isabelle Bournival de la SL 3953 chez ABB Iberville.

Ciment McInnis

Chez Ciment McInnis à Port-Daniel–Gascons, un contrat de 3 ans a été approuvé par 92 % des travailleur.euse.s de l'usine, et par 96 % de ceux et celles de la carrière. Le contrat prévoit une hausse salariale de 16 % sur 3 ans, une bonification des primes de fin de semaine, des améliorations aux jours fériés et l'introduction d'un congé pour le travail en région éloignée. Ces travailleur.euse.s gaspésien.ne.s voulaient des conditions de travail équivalentes à ce qui se faisait ailleurs dans l'industrie et davantage de respect pour leur réalité régionale. Le contrat leur accorde aussi une salle de repas et de repos digne de ce

Photo de groupe des 91 participant.e.s à la rencontre de la région Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine–Bas-Saint-Laurent. La rencontre avait lieu en juin dernier à Carleton-sur-Mer.

Les métallos Andrew Simeu et Prisc Nziaza Lema de la section locale 9399 à la tréfilerie d'ArcelorMittal sur la rue Saint-Patrick à Montréal.

nom à la carrière, et la mise en place d'un comité de relations de travail efficace.

ArcelorMittal Côte-Nord

Cette année, les cinq sections locales de la chaîne d'ArcelorMittal sur la Côte-Nord négociaient le renouvellement de leur contrat de travail, quatre ans après la grève de 2021. Le résultat de cet exercice complexe, qui a impliqué un comité de négociation d'une trentaine de personnes, est impressionnant : des hausses de 26 % à 30 % selon les catégories d'emploi. Cela comprend l'intégration au salaire d'une indemnité de vie chère de 4,19 $ l'heure. Les différentes primes ont été haussées, la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation du 30 septembre est maintenant fériée, et les syndiqué.e.s auront droit à un congé mobile supplémentaire.

Le régime de retraite a été amélioré de 10 $ sur la base, ce qui donnera 300 $ de plus par mois pour un.e retraité.e cumulant 30 ans de service.

Remarque : Il a été question de la problématique de la poussière au concentrateur et au concasseur de la mine du Mont-Wright. Un comité a été créé pour surveiller les investissements afin de réduire la poussière dans ces secteurs. Un meilleur suivi des tests respiratoires est également mis en place. De plus, une indemnité est accordée aux travailleur.euse.s qui doivent porter des masques en raison du niveau trop élevé de poussière. L'idée, c'est d'inciter l'employeur à réduire la poussière à la source en effectuant les travaux, pour ainsi éviter une pénalité financière.

ABB Saint-Jean-sur-Richelieu

Les 300 travailleur.euse.s de l'usine ABB à Saint-Jean-sur-Richelieu ont ratifié un contrat de 2 ans, qui comprend des hausses de 4 % pour chacune des années. De plus, les heures supplémentaires travaillées le samedi seront rémunérées à taux et demi. Les congés annuels ont aussi été bonifiés. Ce contrat pave la voie à la construction d'une nouvelle usine qui devrait ouvrir en 2027.

Mecachrome

Les 110 métallos de Mecachrome à Mirabel (SL 7625) ont ratifié un contrat de près de 5 ans, avec des rajustements salariaux immédiats de 3,7 % à 6,5 % selon les classifications, suivis d'augmentations annuelles de 3,25 % à 4,5 % jusqu'en 2029. Ces travailleur.euse.s fabriquent des pièces de précision pour l'industrie aéronautique. Les heures supplémentaires qui dépassent l'horaire normal de travail seront rémunérées à 160 %, et ce taux passera à 200 % pour les heures supplémentaires obligatoires et celles effectuées les jours fériés. Les vacances et les congés en cas de deuil sont bonifiés. De plus, l'échelle salariale est passée de cinq à trois échelons.

L'adjoint au directeur québécois des Métallos, Michel Courcy (au centre), a visité cet été les installations d'ArcelorMittal sur la Côte-Nord. On le voit ici à l'usine de bouletage de Port-Cartier en compagnie du représentant syndical Marc Tremblay, du président de la SL 9706 (bureaux), Stéphan Tremblay, de Yannick Simard de la SL 6869 (chemin de fer) et de la présidente de la SL 8664 à l'usine de bouletage, Krystelle Levesque-Leclerc.

Le directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre, a assisté en août à la première pelletée de terre officielle de la construction de la nouvelle usine d'ABB à Saint-Jean-sur-Richelieu. Celle-ci regroupera des travailleur.euse.s des deux usines actuelles, soit celle de la rue Longtin à Saint-Jean-sur-Richelieu et celle de l'avenue Thomas dans le secteur Iberville, des sections locales 3953 et 9065. On le voit sur la photo en compagnie de deux membres des exécutifs syndicaux de la section locale Métallos 9065, Pierre Chassé et Stéphane Saint-Louis.

Les métallos du CPE Au Jardin de Pierrot à Rouyn-Noranda lors d'une journée de débrayage pour que «Petite enfance rime avec reconnaissance», le 18 décembre dernier. Elles ont fini par ratifier à l'unanimité un contrat en février, tout comme les consœurs des CPE Touchatouille à Port-Cartier et Les P'tits Maringouins à Matagami. Dès la signature, le salaire d'entrée est passé de 21,60 $ à 25,15 $ l'heure, et des primes considérables ont été ajoutées pour les heures de travail qui dépassent la semaine normale, allant de 7 $ à 17 $ l'heure.

Unanimité dans les CPE Métallos

C'est à l'unanimité que les travailleuses syndiquées Métallos des trois centres de la petite enfance de Port-Cartier, Matagami et Rouyn-Noranda ont entériné un nouveau contrat de travail de cinq ans. C'est le premier contrat depuis une grève de huit semaines des CPE Touchatouille et Au Jardin de Pierrot en 2021. Le salaire d'entrée a été bonifié, passant de 21,60 $ à 25,15 $. Par la suite, des hausses de 17,4 % sur 5 ans ont été accordées, ainsi qu'un rajustement selon l'IPC jusqu'à concurrence de 1 %. Des primes sont instaurées pour inciter les travailleuses à faire plus d'heures que l'horaire normal de 35 heures, soit 7 $ l'heure de la 36e à la 39e heure, puis 17 $ à partir de la 40e heure. Au-delà de 41 heures, les éducatrices seront payées à taux et demi.

CONFLITS DE TRAVAIL

Contrairement à ce que laisse entendre le ministre du Travail, la plupart des conventions collectives se règlent au Québec sans conflit de travail (grève ou lockout).

Il arrive toutefois que l'impasse soit si grande qu'un conflit devient inévitable. Lors d'une grève, des travailleur.euse.s font le pari de se priver de salaire pendant un certain temps pour obtenir de meilleures conditions de travail à long terme. C'est une épreuve de vie souvent difficile où la solidarité prend tout son sens.

Comfort Inn

Après un an de grève, les travailleuses du Comfort Inn de Baie-Comeau ont eu gain de cause en mars dernier. Elles ont réussi à obtenir des hausses salariales de près de 36 % sur 5 ans, dont 20,43 % rétroactifs à 2023. C'est par un vote unanime que la vingtaine de métallos de la SL 7065 ont ratifié leur nouveau contrat de travail.

Tout au long du conflit, plusieurs sections locales Métallos ont apporté un appui financier considérable qui a aidé les grévistes à tenir dignement la ligne de piquetage, et ce, malgré les intempéries.

La grande famille Métallos s'est aussi mobilisée au début 2025 pour sensibiliser les client.e.s et les dirigeant.e.s du groupe InnVest dans tout le Canada à l'importance de respecter ces salariées. Dans le cadre de la campagne « Le confort commence par le respect », des tracts ont été distribués dans une quarantaine d'hôtels appartenant au groupe InnVest partout au pays. Les dirigeant.e.s ont aussi reçu plusieurs milliers de courriels de sensibilisation.

Rio Tinto Fer et Titane

Le 10 juillet, c'était au tour des 180 travailleur.euse.s de Rio Tinto Fer et Titane (SL 7493) à l'usine des Poudres métalliques de Sorel de déclencher une grève générale illimitée.

Ces métallos avaient auparavant rejeté une offre finale de l'employeur et s'étaient donné un mandat de grève à 99 %. Ces syndiqué.e.s estiment que l'employeur ne les paie pas à leur juste valeur et qu'il a tenté de diviser le groupe plutôt que de proposer des hausses équitables à tou.te.s.

À la fin janvier, des métallos de partout au Canada sont venu.e.s soutenir les grévistes du Comfort Inn de Baie-Comeau. Au Québec et dans plusieurs villes de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, des métallos ont distribué des feuillets dans des dizaines d'hôtels d'InnVest pour dénoncer cette entreprise et inviter les client.e.s et les passant.e.s à envoyer un message aux propriétaires, en appui aux grévistes. Le conflit s'est réglé deux mois plus tard, à la fin mars, à la satisfaction des travailleuses.

Les appuis des autres syndicats se sont manifestés très rapidement après le déclenchement de la grève des métallos de la SL 7493 à l'usine des Poudres métalliques de Rio Tinto Fer et Titane le 10 juillet dernier. Deux semaines plus tard, une délégation des sections locales 9490 et 9700 du secteur de l'aluminium est venue apporter non seulement un soutien financier, mais également un soutien moral aux grévistes.

La présidente de la FTQ, Magali Picard, et le directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre, ont donné une conférence de presse le 26 mai pour annoncer l'imminence d'une grève générale illimitée à la Société des traversiers du Québec et demander un arbitrage exceptionnel dans ce dossier.

Dès les premiers jours du conflit, la grande famille Métallos a afflué vers la ligne de piquetage pour apporter son soutien moral et financier. Ces métallos sont déterminé.e.s à obtenir le respect de la multinationale.

Coup de théâtre, le 9 octobre, la direction de Rio Tinto Fer et Titane a annoncé la fermeture de l'usine des Poudres métalliques. Il s'agit là d'une décision honteuse, d'autant plus que le complexe de Sorel a bénéficié récemment d'investissements des gouvernements pour moderniser et décarboner les processus, ainsi que construire une usine de scandium. Au moment de mettre sous presse, des discussions étaient en cours, quant à un éventuel protocole de fermeture.

La présidente de la SL 9005, Nathalie Perron (au centre) sur la ligne de piquetage des grévistes des Poudres métalliques (RTFT). Cette dernière mène une solide campagne pour améliorer la santé et sécurité dans le secteur de la signalisation routière.

Une négo ardue à la Société des traversiers

Il aura fallu quelques jours de grève, une plainte pour négociation de mauvaise foi, beaucoup de pression médiatique et politique et, surtout, l'imminence d'une grève générale illimitée pour arriver à renouveler les conventions collectives avec la Société des traversiers du Québec. Les officier.ère.s et les syndiqué.e.s non breveté.e.s ont ratifié des ententes en juin et en juillet 2025, à la suite de propositions du conciliateur. Ils et elles étaient sans contrat de travail depuis 2023, et n'avaient eu aucune hausse salariale depuis 2022.

Exaspéré et convaincu que les revendications salariales étaient justes, le Syndicat des Métallos a même demandé l'intervention d'un arbitre en mai 2025. Le gouvernement et la Société des traversiers ont totalement ignoré cette demande. Dans les semaines qui ont suivi, les négociations ont cependant repris en présence d'un représentant du Conseil du trésor et de l'adjoint au directeur des Métallos, Michel Courcy.

Le conciliateur a formulé des hypothèses de règlement à la fois pour l'accréditation des officier.ère.s de navigation et officier.ère.s mécanicien.ne.s de cinq traverses, ainsi que pour les syndiqué.e.s des traverses de Sorel, de L'Isle-aux-Coudres et de L'Isle-aux-Grues, tou.te.s membres des Métallos.

Finalement, les contrats ont été entérinés, avec des hausses de 17,4 % et une protection contre l'inflation. À cette base ont été ajoutées des primes allant de 3 % à 4,5 % du salaire pour la plupart des officier.ère.s ainsi qu'un échelon avec des hausses totalisant 2 % pour les non-breveté.e.s.

SYNDICALISATION

Plusieurs nouveaux groupes ont choisi de rejoindre les Métallos cette année.

Soulignons les efforts de syndicalisation qui se poursuivent du côté de la signalisation routière. Le Syndicat des Métallos poursuit une campagne pour rehausser

Le confrère Éric Filion, de la section locale 9153 en Beauce, est intervenu devant les 3000 délégué.e.s du Congrès international des Métallos pour raconter l'histoire d'un grave accident de travail qui a coûté la vie à trois des leurs. Une poursuite a été intentée contre l'employeur pour négligence criminelle, en vertu de la loi Westray. La consœur Julie Hébert, responsable de la santé et sécurité, lui a prêté sa voix pour traduire son intervention.

les conditions de travail dans la signalisation routière, améliorer la santé et la sécurité et mieux encadrer l'industrie. C'est grâce à cette mobilisation que les travailleur.euse.s du groupe Signalisation deux Rives ont choisi, lors d'un vote secret, de se syndiquer Métallos.

La plus grande section locale de notre organisation au Québec, la SL 8922, qui représente plus de 12 000 agent.e.s de sécurité, a obtenu une accréditation provinciale pour représenter tou.te.s les agent.e.s de sécurité de Trimax au Québec, soit un total de 700 travailleur.euse.s. Les Métallos avaient déjà plusieurs accréditations de Trimax dans certains lieux de travail. Une accréditation provinciale permet de simplifier le fonctionnement syndical et d'assurer la protection des travailleur.euse.s, peu importe le contrat qui les couvre.

ON DÉFEND NOTRE MONDE

Une part importante de notre action syndicale consiste aussi à défendre nos membres pour que leurs droits soient respectés, qu'ils et elles puissent travailler dans un environnement sain et sécuritaire, et que leur dignité au travail soit préservée.

Il arrive qu'on doive aller défendre leurs droits directement auprès de

Mireille Roy, veuve de Gaston Clavet, mineur pendant 26 ans, a expliqué la saga juridique pour faire reconnaître la maladie professionnelle de son conjoint comme étant la cause de son décès. Elle a raconté ce parcours aux délégué.e.s présent.e.s à la rencontre des Métallos de la région Nord / Nord-Ouest qui avait lieu en juin en Abitibi, en compagnie d'André Racicot, pilier de la santé et sécurité du secteur minier.

l'employeur, devant le TAT ou devant un arbitre de grief, et même plaider leur cause sur la place publique.

Souvent, on en fait même un peu plus que l'obligation légale de représentation qui incombe à un syndicat. C'est une question de respect, de principe et d'honneur. Chez les Métallos, on défend notre monde. On se tient DEBOUT devant les employeurs, devant le gouvernement, devant la CNESST, devant les mutuelles de prévention et devant tou.te.s ceux et celles qui portent la voix des patron.ne.s.

Retour sur quelques dossiers où on a défendu notre monde cette année :

À la mine Westwood (SL 9291), les délégués sociaux Marc Robitaille, Mario Montpetit, Dave Tremblay et Francis Raymond Alary accompagnent leurs confrères et consœurs marqué.e.s par la peur, les chocs post-traumatiques et la pression de production. Tou.te.s les délégué.e.s en santé et sécurité y ont reçu leur formation de DS, tout comme certain.e.s membres du comité exécutif.

Reconnaissance d'un décès dû à une silicose

Mineur pendant 26 ans, Gaston Clavet est décédé en janvier 2022 après avoir souffert de difficultés respiratoires pendant une vingtaine d'années.

Il a fallu l'intervention des Métallos et une coûteuse expertise médicale pour que son décès soit reconnu comme une conséquence de sa maladie professionnelle.

Il s'était vu reconnaître une silicose reliée au travail dès octobre 2004, ponctuée de plusieurs épisodes de rechute, de récidive et d'aggravation, qui, pour la majorité, ont été reconnus par la CNESST comme étant liés au travail. Pourtant, à la suite du décès, la CNESST a refusé de reconnaître celui-ci comme résultant de sa maladie professionnelle, un refus qui a été maintenu en révision.

La section locale 9291 a assumé le coût d'une expertise médicale qui a permis de faire le lien entre les diagnostics de silicose reconnus et le décès. La responsable du service de santé et sécurité des Métallos a plaidé le dossier au TAT au nom de la succession de Gaston Clavet et a obtenu gain de cause.

Défendre notre monde jusqu'au bout

Notre confrère Dario Mignault, de la section locale 6869 au chemin de fer d'ArcelorMittal, a finalement eu gain de cause en révision interne au TAT,

Le confrère Dario Mignault (au centre) a enfin vu son cancer être reconnu comme une maladie professionnelle le printemps dernier. Ce dernier avait réussi, avec l'aide de son syndicat, à faire reconnaître son cancer professionnel par la CNESST, malgré un refus initial. Or, la compagnie avait demandé une révision du dossier, qui a finalement été rejetée.

Le président de la section locale 696L chez Waterville TG, Jean-Christian Glaude, lors de la rencontre régionale Montérégie–Estrie–Centre-du-Québec.

et son cancer est maintenant reconnu comme une maladie professionnelle.

Conducteur-électromécanicien d'une meuleuse de rail, Dario Mignault a découvert lors d'un test de routine qu'il était atteint d'un type rare de cancer, plus fréquemment observé chez les pompier.ère.s. Or, M. Mignault a dû éteindre toutes sortes de feux dans le cadre de son travail. La CNESST a refusé en première instance et en révision administrative de reconnaître la maladie professionnelle de M. Mignault. Avec l'aide de son syndicat et de l'avocate du service de santé et sécurité des Métallos, Dario Mignault a eu gain de cause au TAT. Cette année, le dossier est arrivé en fin de parcours, alors que le TAT a rejeté le recours en révision de l'employeur. Cette dernière décision est considérée comme finale, puisqu'elle n'a pas été portée en appel. La vie de M. Mignault est maintenant ponctuée de traitements médicaux exigeants pour son cancer incurable.

Il a généreusement accepté de témoigner de ce qu'il a vécu, dans l'espoir que la prévention s'améliore pour les prochaines générations de travailleur.euse.s. Il a d'ailleurs accordé des entrevues au *Métallo*, au journal *Le Nord-Côtier* et au *Journal de Montréal / Journal de Québec*.

Trouble musculosquelettique

Une travailleuse de Waterville TG a réussi à faire reconnaître un trouble musculosquelettique comme étant lié à son travail, avec l'aide de son

Les signaleur.euse.s routier.ère.s Métallos et leurs allié.e.s de la FTQ, toutes bannières confondues, ont manifesté le 19 février dernier devant le bureau de la ministre des Transports à Québec (qui était Geneviève Guilbault à ce moment-là) pour demander un meilleur encadrement dans le secteur de la signalisation routière. On pleure le décès de 26 travailleur.euse.s de la signalisation routière depuis 2008 seulement.

Belle et inspirante mobilisation de nos collègues travailleur.euse.s migrant.e.s temporaires d'origine tunisienne de l'usine Métal Bernard inc. à Saint-Lambert-de-Lauzon, qui ont enrichi de leur point de vue les discussions lors d'une assemblée générale qui portait sur les suivis du renouvellement de la convention collective. On voit ici le chargé de projet sur le travail migrant, Mouloud Idir (au centre avec le chapeau) entouré d'une douzaine de travailleur.euse.s migrant.e.s temporaires et du représentant syndical François Cardinal (à l'arrière).

syndicat. L'employeur contestait le lien entre le travail et la lésion, arguant que les tâches n'étaient pas de nature à causer une telle maladie professionnelle et que celle-ci n'avait pas été déclarée immédiatement après l'apparition des symptômes. Le TAT a plutôt retenu les arguments de la travailleuse concernant la présence de mouvements répétitifs pendant une période prolongée.

Arrêtons l'hécatombe dans la signalisation

Tout au long de l'année, les Métallos ont revendiqué une meilleure sécurité pour les travailleur.euse.s de la signalisation. Le bilan en santé et sécurité du travail a atteint un niveau critique : 26 décès sont survenus dans le domaine de la signalisation routière depuis 2008, dont plusieurs au cours de la dernière année. Le 19 février dernier, une manifestation s'est tenue à Québec devant les bureaux de l'ex-ministre des Transports, Geneviève Guilbault, avec des croix pour symboliser les personnes décédées.

Tout au long de l'année, nous avons fait valoir nos revendications pour améliorer la santé et la sécurité dans ce secteur : certification obligatoire des agences, formation obligatoire en personne, inspections rigoureuses et contrôle accru de la CNESST.

Quelque 25 métallos ont participé en mai au Chantier de réflexion sur le travail migrant «Ni étrangers, ni temporaires : unis par le travail». La problématique des permis de travail fermés qui s'apparentent à de l'esclavage moderne, l'égalité des droits, l'importance de la francisation, les enjeux en santé et sécurité, l'accueil et la représentativité dans les structures syndicales, l'accès à l'immigration permanente… Voilà autant de thèmes abordés lors du premier événement de réflexion de la FTQ sur le sujet. Un constat s'est imposé : c'est par la solidarité qu'on rehausse les conditions de vie de tout le monde.

Appui aux travailleur.euse.s migrant.e.s

Notre action s'est poursuivie pour soutenir les travailleur.euse.s migrant.e.s temporaires (TMT). Leur statut migratoire contribue à une plus grande précarité d'emploi. Le gouvernement a apporté plusieurs changements qui ont énormément restreint les renouvellements de permis. Le Syndicat des Métallos a soutenu au cas par cas des sections locales et des travailleur.euse.s affecté.e.s par ces changements ou par des difficultés liées à leur statut migratoire.

Le Syndicat a aussi poursuivi les démarches pour faciliter l'accès à l'immigration permanente pour les travailleur.euse.s migrant.e.s, que ce soit par des interventions publiques, directement ou par l'entremise de la FTQ, ou par des représentations auprès du gouvernement.

De plus, un travail de recensement des clauses de conventions collectives concernant la situation des TMT a été réalisé. Cela pourra servir d'ossature de protection en vue des renouvellements de contrats de travail. Un document synthétisant des stratégies et bonnes pratiques sur des enjeux touchant les TMT a été préparé. Il vise à renforcer la confiance et à consolider les liens avec les TMT Métallos mobilisé.e.s au cours des derniers mois.

Au début du mois de mai, le directeur québécois des Métallos à ce moment, Dominic Lemieux, a fait visiter son usine de provenance, l'aciérie d'ArcelorMittal à Contrecœur-Ouest, au député de Québec solidaire et critique en matière de travail, Alexandre Leduc, ainsi qu'à l'avocat en droit du travail Alexandre Grenier. On les voit ici avec le vice-président de la SL 6951, Daniel Martel. C'était la dernière visite d'usine de Dominic Lemieux avant l'annonce de son départ du Syndicat des Métallos.

Passation du flambeau à la tête des Métallos du Québec. Nicolas Lapierre a prêté serment comme directeur québécois des Métallos pour le District 5, prenant ainsi la suite de Dominic Lemieux.

CHANGEMENTS INTERNES

Passation du flambeau à la direction

Un changement important a eu lieu dans notre syndicat cette année : le directeur québécois Dominic Lemieux a quitté ses fonctions en mai dernier pour relever de nouveaux défis. Il dirigeait le syndicat depuis 2016, d'abord comme adjoint, puis comme directeur depuis avril 2020.

Ce métallo a commencé sa carrière comme mineur en Abitibi avant de travailler dans la sidérurgie en Montérégie (SL 6951). Il a su guider notre organisation à travers la pandémie, l'inflation galopante et la bataille sur la santé et sécurité. Grâce aux campagnes ayant eu lieu sous sa gouverne, deux lois importantes ont été adoptées : une loi qui interdit toutes les formes de clauses « orphelin » au Québec et une loi fédérale pour mieux protéger les retraites des travailleur.euse.s en cas de faillite d'entreprise. Cette dernière campagne a été menée avec Nicolas Lapierre.

Dominic Lemieux croit fermement que les politicien.ne.s écoutent davantage les travailleur.euse.s que les dirigeant.e.s syndicaux et syndicales. Il s'assurait donc que la voix des membres pouvait être entendue directement des politicien.ne.s. Deux autres idées ont guidé son action, soit celles d'assurer une mobilisation constante et de garder les dirigeant.e.s syndicaux proches des membres. « Prenez le temps d'aller manger à la cafétéria et de jaser avec les membres », répétait-il souvent.

Dominic Lemieux a passé le flambeau à Nicolas Lapierre juste avant les rencontres régionales. Depuis son départ, il a travaillé sur son mémoire de maîtrise en relations industrielles à l'Université du Québec à Trois-Rivières. En septembre, il a été nommé vice-président du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), un tribunal administratif indépendant pour les milieux de travail sous réglementation fédérale qui instruit les plaintes, les demandes et les appels liés notamment au Code canadien du travail.

Brillante et débordante d'énergie, Roxanne Brown a été élue présidente de notre grand Syndicat international des Métallos et succédera en mars 2026 au président Dave McCall.

Nicolas Lapierre prend la relève

Nicolas Lapierre est devenu le nouveau directeur québécois. Originaire de Natashquan sur la Côte-Nord, il était adjoint depuis mai 2023. Avant cela, il a été coordonnateur régional à Sept-Îles pendant sept ans. Sa carrière de métallo a commencé lorsqu'il travaillait au laboratoire de l'ancienne usine de bouletage de Pointe-Noire à Sept-Îles (SL 6254). Il a notamment imposé sa réputation à l'échelle nationale lors de la bataille pour une meilleure protection des régimes de retraite en cas de faillite d'entreprise.

L'adjoint au directeur québécois des Métallos, Michel Courcy, en compagnie de la militante Marie-Pier Ouellet, de la section locale 8922 dans la sécurité privée, et du représentant syndical Marc Duchaine. Ces dernier.ère.s participaient à un cortège organisé conjointement avec l'Association regroupant les installateurs et signaleurs du Québec (ARISQ), qui s'est rendu devant l'Assemblée nationale pour demander des mesures concrètes en faveur de la sécurité dans le secteur de la signalisation routière.

Nicolas Lapierre a choisi Michel Courcy comme adjoint. Représentant syndical depuis 2007, Michel était auparavant coordonnateur du bureau de Brossard. Sylvain-Rock Plante a pris le relais à la coordination de la région Montérégie–Estrie–Centre-du-Québec. Sylvain représentait depuis plusieurs années les agent.e.s de sécurité privée de la section locale 8922. Vincent Boily, jusqu'alors président de la SL 8922, a été embauché comme représentant syndical et continuera de défendre les agent.e.s de sécurité.

Pour sa part, Martin Courville a pris une retraite bien méritée après une trentaine d'années de service comme représentant syndical. Soulignons par ailleurs l'embauche comme représentant syndical d'Alexandre Lebrun-Picard, de la section locale 6818 chez Sivaco à Marieville.

Un vent de renouveau au sein de notre syndicat international

Un autre grand changement est survenu à la tête de notre syndicat international : l'élection de Roxanne Brown à titre de présidente. Première femme et première personne de couleur à accéder à ce poste, Roxanne Brown est surtout une spécialiste exceptionnelle des politiques publiques. Elle a représenté les Métallos à maintes occasions auprès du gouvernement américain, dans des instances internationales ainsi qu'au sein de plusieurs coalitions externes aux Métallos.

Dotée d'un sens politique hors du commun, elle sait traduire en politiques publiques les intérêts des travailleur.euse.s. En ces temps troubles politiquement, son intelligence vive est un atout pour notre organisation.

Bonification du Fonds de grève

Concrètement, notre Syndicat a récemment choisi d'améliorer ses secours de grève pour mieux soutenir nos membres en cas de conflit. L'aide hebdomadaire versée par le Fonds international passe de 260 $ à 300 $ par semaine, et ce, dès la 3e semaine plutôt que la 4e. Pour les membres qui cotisent au Fonds de grève et de défense du District 5, l'aide totalisera 350 $ par semaine de la 3e à la 6e semaine, et sera ensuite augmentée par palier pour atteindre 450 $ par semaine après la 21e semaine.

Autre amélioration importante : le Fonds du District 5 soutient désormais les grèves à durée déterminée en versant des indemnités journalières à partir de la 8e journée.

Semaine de grève	Fonds de grève et de défense international	Fonds de grève et de défense du District 5*	MONTANT TOTAL des secours de grève
2e semaine	0 $	250 $/semaine	250 $
3e semaine	300 $	0 $/semaine	300 $
4e, 5e et 6e semaine	300 $	50 $/semaine	350 $
De la 7e à la 11e semaine	300 $	75 $/semaine	375 $
De la 12e à la 15e semaine	300 $	100 $/semaine	400 $
De la 16e à la 20e semaine	300 $	125 $/semaine	425 $
21e semaine et suivantes	300 $	150 $/semaine	450 $

* À noter : Lors d'un lockout, des bénéfices de 300 $ seront versés par le Fonds de grève et de défense international dès la première semaine (dès le premier jour) et se poursuivront tout au long du lockout. La 2e semaine ne sera pas couverte par le Fonds de grève du District 5.

CONCLUSION

Nous sommes à un point de bascule.

Les attaques se multiplient. La guerre commerciale secoue nos industries, nos membres et nos communautés. Le gouvernement s'en prend à nos droits fondamentaux. Les forces antisyndicales se déchaînent dans les médias et sur les réseaux sociaux. Certain.e.s voudraient nous voir plier, nous diviser, nous faire taire.

Ces gens sont dans l'erreur.

Nous refusons de baisser les bras. Nous ne jouerons plus à la défense. Il faut passer à l'offensive. Trop longtemps, on a repoussé les attaques, colmaté les brèches, limité les dégâts. C'est fini. Le temps est venu de reprendre l'initiative, de définir nous-mêmes les termes du débat public et d'imposer notre vision de la société, celle qu'on veut bâtir pour le Québec de demain.

Une société où ceux et celles qui créent la richesse en reçoivent leur juste part. Où personne ne rentre à la maison blessé.e ou malade à cause de son travail. Où les services publics sont solides et accessibles. Où chaque travailleur.euse peut vivre dignement, élever sa famille convenablement et envisager l'avenir avec confiance.

Cette vision de l'avenir, ce n'est pas un rêve impossible. C'est surtout nécessaire. C'est réaliste. Et c'est surtout possible si on y croit tou.te.s ensemble et si on se donne tous les moyens d'y arriver.

Ça commence par **la fierté** de ce qu'on apporte au Québec.

On fait du bien. Les chiffres le prouvent, les recherches le confirment, nos membres le vivent. On utilise notre pouvoir collectif pour obtenir justice. On négocie de meilleurs salaires. On protège contre l'arbitraire. On défend la santé et la sécurité. On intervient sur la place publique pour faire avancer des politiques qui bénéficient à tout le monde. On porte les voix de tou.te.s dans la rue. On tire l'ensemble de la société vers le haut.

Passer à l'offensive, c'est ne plus laisser nos détracteur.trice.s monopoliser le discours public.

L'heure est venue pour nous de raconter notre histoire, de célébrer nos victoires et de montrer que le syndicalisme, ça change des vies.

Il faut assumer ce qu'on est, sans détour, sans complexe et sans excuse.

Ensuite, ça passe par **nos membres**.

La force d'un syndicat, elle n'est pas dans ses bureaux, ses budgets ou ses porte-parole. Elle est dans la cafétéria, au cœur de l'usine, dans la salle de pause et partout où sont les travailleur.euse.s. C'est là que se bâtit la solidarité. C'est là que naît la conscience collective. C'est là que se décide l'avenir de notre mouvement. Plus nos membres seront engagé.e.s, informé.e.s et mobilisé.e.s, plus notre force sera grande. Il faut les écouter, comprendre leurs réalités, les impliquer dans nos décisions. Notre légitimité vient d'en bas, pas d'en haut.

Après, ça exige **des alliances**.

Parce que les défis qu'on affronte dépassent les murs de nos usines. Ils touchent non seulement la classe ouvrière, mais aussi la société au grand complet. Ils concernent les collectivités où on vit, les services qu'on utilise, l'environnement qu'on va léguer. C'est pourquoi on doit tendre la main aux autres syndicats,

Manifestation intersyndicale devant l'Assemblée nationale en mai dernier contre l'adoption de la loi antitravailleur.euse.s qui limite le droit de grève.

à l'ensemble de la société civile, y compris les groupes communautaires et les mouvements sociaux qui partagent nos valeurs. Les États généraux du syndicalisme nous donnent l'occasion de resserrer nos rangs et de bâtir un front uni capable de faire plier les gouvernements.

Enfin, ça demande **de l'audace dans nos revendications**.

L'époque des petites victoires par petits bouts est révolue. Face à des adversaires qui veulent tout nous enlever, on doit viser haut. Avoir une vraie stratégie industrielle. Faire des investissements massifs dans la transition écologique pilotée par les travailleur.euse.s. Engager une réforme complète de l'assurance-emploi. Garantir une protection absolue du droit de grève. Appliquer des politiques d'achat local et de valorisation de nos ressources. Assurer un partage équitable de la richesse.

Certain.e.s vont dire qu'on rêve en couleurs. Qu'il faut être « réalistes ». Mais tous les acquis sociaux dont on bénéficie aujourd'hui (les semaines de 40 heures, les congés payés, l'assurance maladie, les régimes de retraite, les CPE et l'équité salariale) ont d'abord été jugés impossibles. Des générations de militant.e.s les ont arrachés par leur détermination.

Aujourd'hui, les militant.e.s qui ont ce devoir en main, c'est nous !

Un nouveau chapitre s'ouvre

L'année 2025 a été éprouvante. Les tempêtes économiques et politiques ont secoué nos certitudes. Mais elles ont aussi révélé notre capacité de résistance, notre solidarité indéfectible et notre refus de capituler.

En prenant la direction du Syndicat des Métallos au Québec, je m'engage à poursuivre le travail remarquable accompli par mes prédécesseurs, tout en insufflant un nouvel élan à notre action. Un syndicalisme combatif qui n'a pas peur d'affronter le pouvoir. Un syndicalisme mobilisé qui propose, revendique, agit et fait avancer tout le monde. Un syndicalisme ancré dans la réalité de nos membres, à l'écoute de leurs aspirations. Un syndicalisme qui propose des solutions concrètes aux grands enjeux de notre temps. Un syndicalisme rassembleur qui bâtit des ponts.

Aux travailleur.euse.s du Québec qui nous lisent : vous n'êtes pas seul.e.s. DEBOUT, ensemble, on est une force que rien ne peut arrêter.

Aux gouvernements et aux employeurs qui voudraient nous museler : vous vous trompez de cible. Plus vous nous attaquez, plus vous montrez votre vraie nature. Et plus vous renforcez notre détermination. Plus on sera DEBOUT.

À nos membres, nos militant.e.s, nos élu.e.s : merci. Merci pour votre engagement, votre courage, votre résilience. C'est grâce à vous qu'on tient DEBOUT. C'est avec vous qu'on va tenir DEBOUT encore longtemps.

Nicolas Lapierre
Directeur québécois
Syndicat des Métallos (FTQ)

VOTRE ÉQUIPE EN 2024-2025

DIRECTION

Nicolas Lapierre
Directeur

Michel Courcy
Adjoint au directeur

PERSONNEL DE SOUTIEN

Sylvie Doiron

Martina Folco

Teodora-Elena Gecse

Shima Gahima

Nathalie Leblanc

Sandra Levesque

Kenia Mendoza

Josée Perron

Josée-Marie Sarrazin

Josée Simard

Clara Siméon

Sylvie Tremblay

SERVICES TECHNIQUES

Stéphane Brodeur
Encadreur

Clairandrée Cauchy
Communications

Jocelyn Desjardins
Communications
Recrutement

Roch Drapeau
Recherche

Julie Hébert
Santé et sécurité

Mouloud Idir
Chargé de projet, travail migrant

Martin L'Abbée
Évaluation des emplois

Daniel Mallette
Solidarité internationale

Maude Raîche
Éducation

RECRUTEMENT

Luc Julien
Coordonnateur

Martin Laberge

Yves Bouffard

VÉRIFICATEUR INTERNATIONAL

Sylvain Ducharme

MONTRÉAL

Nathalie Lapointe
Coordonnatrice

Vincent Boily

Annie Daigneault

Pierre-Luc Dick

Steve Galibois

Guy Gaudette

Jerry McIntyre

QUÉBEC

Pascal Loignon
Coordonnateur

François Cardinal

Marc Duchaine*

Alexandre
Fréchette

Luc Laberge

Dany Maltais

Hugues Villeneuve

BROSSARD

Sylvain-Rock
Plante
Coordonnateur

Hans-Woosly Balan

Manon Castonguay

Alexandre
Lebrun-Picard

Yves Rolland

NORD / NORD-OUEST

Benoît Locas
Coordonnateur

Harold Arseneault

Éric Blais

Sonia Charette

Jean-Yves Couture

SEPT-ÎLES

Stéphane Néron
Coordonnateur

Marc Duchaine*

Robert Roy

Marc Tremblay

* Marc Duchaine fait partie à la fois de l'équipe du bureau de Québec et de l'équipe de Sept-Îles.

SYNDICAT des métallos

FORCE
SOLIDARITÉ
RESPECT

WWW.METALLOS.ORG